

Rapport de Transparence 2021

Activités d'Audit d'EY en France

Période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

The EY logo consists of the letters 'EY' in a bold, white, sans-serif font. A yellow diagonal line is positioned behind the 'Y'.

Building a better
working world

EY dans le monde

EY compte **312 000**
associés et collaborateurs

Implanté dans
plus de **150** pays



dont **96** pays
en Europe, au Moyen-Orient,
en Inde et en Afrique (EMEIA)

8 régions
dans la zone EMEIA

*EY en France fait partie de la région Europe West
depuis le 1^{er} juillet 2021*

EY en France

Chiffre d'affaires

1 177 M€

+ 6 000

associés et collaborateurs

17 bureaux



Dont activités d'audit

Honoraires

381 M€

Honoraires des sociétés
de commissariat aux comptes

Clients

+ 10 000 mandats

20 sociétés CAC 40

49 sociétés SBF 120

Formation

+ 155 000 heures

+ 9 jours/collaborateur

Table des matières

Message du management	5
Nos structures	6
Entités juridiques, organisation, gouvernance	6
Organisation du réseau	7
Sustainable Audit Quality – Notre engagement pour une qualité durable	11
L'infrastructure au service de la qualité	11
Des valeurs professionnelles partagées	15
Notre dispositif de contrôle de la qualité de l'audit	18
L'acceptation et le maintien de nos clients	20
La réalisation de nos audits	21
La revue des dossiers et la consultation	24
La rotation	26
Les revues qualité des missions d'audit	27
Le contrôle externe de la qualité de l'audit.....	28
Analyse des causes des déficiences (<i>Root Cause Analysis</i>).....	28
La conformité aux obligations légales et réglementaires	28
Nos pratiques d'indépendance	30
La formation permanente des professionnels de l'audit	33
Chiffre d'affaires – Rémunération des associés	35
Informations financières	35
Rémunération des associés	35
Annexes	37
Annexe 1	38
Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France.....	38
Annexe 2	47
Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation	47
Annexe 3	48
Structures juridiques.....	48
Annexe 4	49
Informations financières	49
Annexe 5	50
Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen.....	50
Annexe 6	52
Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014	52

Pour davantage d'informations sur EY, visiter notre site [ey.com](https://www.ey.com).

Message du management



Alain Perroux

Président d'Ernst & Young Audit et d'Ernst & Young et Autres

Nous sommes heureux de vous présenter le *Rapport de transparence 2021* relatif aux activités d'audit d'EY en France.

Il présente l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre pour améliorer la qualité des audits que nous conduisons, maîtriser les risques qui y sont attachés et garantir notre indépendance. L'importance de partager ces actions avec l'ensemble de nos parties prenantes est une évidence et ce *Rapport de transparence* est un des moyens pour y parvenir.

La réalisation d'audits de grande qualité reste notre priorité absolue. Elle est au cœur de notre engagement et de notre volonté de servir l'intérêt général dans l'accomplissement de la mission qui nous est dévolue. En effet, les auditeurs jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des marchés de capitaux en contribuant à la transparence et en favorisant la confiance des investisseurs.

Les entreprises, les régulateurs, les autorités boursières et l'ensemble des parties prenantes attendent des auditeurs qu'ils fournissent des audits de qualité. Pour répondre à leurs attentes, nous continuons d'investir en cohérence avec notre réseau dans les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité de nos approches d'audit et dans des programmes de formation ambitieux.

Ce sont des enjeux essentiels pour EY en France. Notre réputation repose en effet sur la reconnaissance de la qualité de nos missions d'audits, sur notre objectivité et sur notre éthique professionnelle.

Dans un monde bousculé par la crise sanitaire et en proie à de profondes transformations, le besoin de confiance dans l'information financière n'a jamais été aussi fort. C'est la raison pour laquelle nous participons activement aux réflexions sur l'évolution du rôle de l'auditeur et sur les évolutions de réglementation qui pourraient favoriser de meilleures procédures de contrôle des risques, en lien avec les autorités de régulation et les instances professionnelles.

Ce rapport est établi conformément aux exigences légales et réglementaires applicables aux commissaires aux comptes membres d'EY en France. Nous y réaffirmons aussi notre engagement de contribuer à une croissance durable et responsable dans le cadre de notre stratégie NextWave.

Nous y décrivons nos actions en matière de qualité durable, notre politique d'indépendance et notre politique de formation ainsi que les mesures prises pour poursuivre nos objectifs de qualité dans le contexte de la pandémie.

Comme chaque année, nous publions par ailleurs sur notre site Internet notre rapport de responsabilité qui décrit les contributions économiques, sociales et environnementales d'EY en France pour construire un monde économique plus juste, plus équilibré et plus respectueux de l'environnement, conformément à notre signature.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous sur l'ensemble des sujets abordés dans ce rapport.



Éric Fourel

Président d'EY en France



Jean-Roch Varon

Associé en charge de l'Audit et du Conseil Comptable

EY'S PURPOSE : BUILDING A BETTER WORKING WORLD

EY est résolu à jouer son rôle dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin, qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne.

C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.



Nos structures

Entités juridiques, organisation, gouvernance

L'organisation d'EY en France tient compte des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.

Les entités juridiques de l'activité commissariat aux comptes, membres du réseau EY sont les suivantes : Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres et Auditex. Ces entités sont membres du réseau d'Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée. Dans la suite de ce rapport, nous utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'EYG. Toutes les informations d'identification des associés de nos entités de commissariat aux comptes sont disponibles sur le site du H3C à la rubrique « listes des commissaires aux comptes inscrits ». Pour chaque entité de commissariat aux comptes, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe. Certaines de ces entités sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : aux Etats-Unis, au Japon, au Canada, en Suisse et en Chine.

Les autres sociétés opérationnelles membres d'EY en France sont, au 30 juin 2021 :

- ▶ Pour les activités réglementées du chiffre : les sociétés EY & Associés, Artois et Picarle et Associés ;
- ▶ Pour l'exercice du droit et de la fiscalité : les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats et EY VENTURY Avocats ;
- ▶ Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié à la stratégie et aux transactions : les sociétés Ernst & Young Advisory et EY Technologie.

Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées, sont, pour l'essentiel, regroupés dans EY & Associés, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Des contrats ont été établis entre cette entité et les sociétés de commissariat aux comptes. Les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité présentés dans ce rapport s'appliquent à toutes ces sociétés.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France est assurée par un comité dirigé par Eric Fourel. Ce comité est composé des principaux responsables des activités d'EY en France.

Les différentes entités d'EY réunissent en France, au 30 juin 2021, 338 associés qui sont répartis dans les bureaux suivants : Paris La Défense (Tour First), Paris, Lille, Strasbourg, Nancy, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Nice, Nantes, Rennes, Bayonne, Bordeaux, Toulouse, Biot-Sophia Antipolis, Nouméa.

> Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par une équipe composée d'associés commissaires aux comptes et/ou experts-comptables. Réunis autour de Jean-Roch Varon, ces associés ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité et la direction technique, l'exécution de la stratégie commerciale et l'innovation. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, les plans d'action consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, l'évaluation des associés ainsi que les relations avec les autorités de régulation.



Organisation du réseau

EY est un des leaders mondiaux en matière d'Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions. Présents dans 150 pays, plus de 312 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré. Ils partagent un engagement résolu de qualité, d'intégrité et de scepticisme professionnel. Dans le contexte de la mondialisation, l'approche intégrée et pluridisciplinaire d'EY est particulièrement adaptée à la réalisation des audits des groupes internationaux.

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses membres d'un service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations de haute qualité, partout dans le monde.

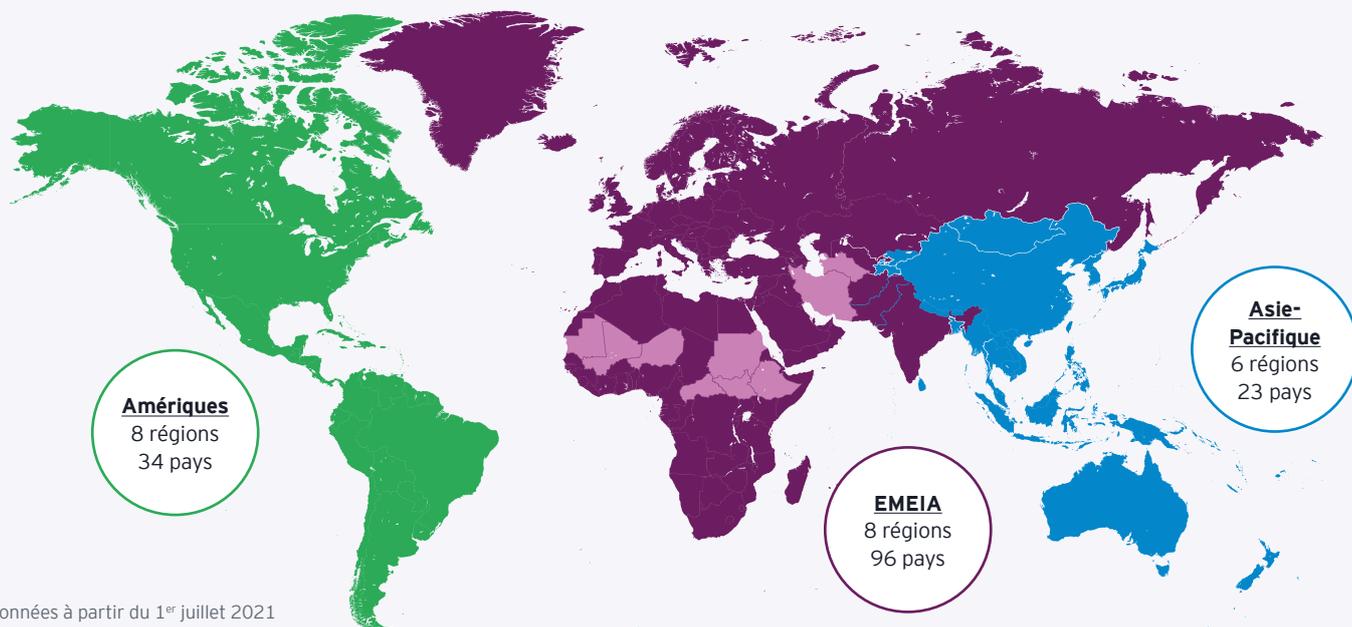
Chacun des membres d'EY est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités de chacune de ces entités sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

En tant qu'organisation mondiale, EY met en œuvre une stratégie commune en s'appuyant sur sa structure et ses principaux organes de direction et de gouvernance.

L'organisation du réseau favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les Régions et dans les pays. Cette organisation permet aux entités membres d'EY de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, et d'être toujours plus réactives à leurs besoins spécifiques.

EYG est organisé en 3 zones géographiques (Areas) : Amériques ; Asie-Pacifique et EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Chaque zone géographique est elle-même divisée en plusieurs régions. Par exception, les activités

PRÉSENCE MONDIALE D'EY : AREAS, RÉGIONS ET PAYS*



* Données à partir du 1^{er} juillet 2021



auprès des entreprises du secteur des services financiers sont regroupées au sein d'une organisation transverse dite « FSO » (Financial Services Organization). La zone EMEIA regroupe 96 pays et se subdivise en 8 régions depuis le 1^{er} juillet 2021.

La coordination des entités membres d'EY au niveau d'EMEIA est principalement assurée par Ernst & Young EMEIA Limited « EMEIA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEIA Limited facilite à la fois la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une entité membre d'EY qui ne réalise pas d'opérations financières et ne fournit pas de prestations professionnelles.

En Europe, une société holding, EY Europe SCRL (EY Europe), a été constituée. Il s'agit d'une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL ou CVBA) enregistrée en tant que société d'audit auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE-IBR) en Belgique. Elle coordonne l'exécution de la stratégie. Elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

EY Europe détient ou détiendra le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, des sociétés membres d'EY opérant en Europe, et son conseil d'administration est composé d'associés expérimentés de ces sociétés. Au 30 juin 2021, EY Europe détient dans EY Audit & Conseil (anciennement dénommée « EY France »), société holding des entités opérationnelles à l'exception des sociétés d'avocats, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.

EY en France fait partie de la région Europe West depuis le 1^{er} juillet 2021 (précédemment WEM). Ses activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont incluses dans la Région FSO.

Chaque Région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la Région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la Région au Global Governance Council.

> **Le Global Governance Council**

Le Global Governance Council (GGC) est un organe-clé de supervision d'EYG. Il est composé des présidents des Regional Partner Forums et d'associés EY représentant des

entités spécifiques ou des Régions significatives ainsi que de personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des Régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif, et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management.

Le Global Governance Council exerce un rôle consultatif auprès d'EYG pour les politiques, la stratégie, ainsi que les enjeux d'intérêt public. Il approuve, sur la recommandation du Global Executive (GE), certaines décisions concernant EY.

> **Les personnalités indépendantes (INEs)**

Les personnalités indépendantes « independent non-executives » (INEs), au nombre de six, sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus à la fois du secteur public et du secteur privé. Ils proviennent de plusieurs pays et présentent des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC, le bénéfice de leur expertise. Ces personnalités composent également majoritairement le Public Interest sub-Committee (PIC) du GGC qui traite des sujets où l'intérêt public est en jeu, qu'il s'agisse de décisions, de dialogue avec les parties prenantes, de questions soulevées par les lanceurs d'alerte (whistleblowing), ou de notre engagement dans la qualité et la gestion des risques. Elles sont nommées par un comité ad hoc, leurs nominations sont approuvées par le GE et ratifiées par le GGC.

> **Le Global Executive**

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, opérationnelle et géographique.

Il est constitué des personnes suivantes :

- ▶ Le président d'EYG ;
- ▶ Le directeur général d'EYG ;
- ▶ Le responsable mondial des clients et de l'offre de services ;
- ▶ Le responsable des fonctions et moyens de support ;
- ▶ Les associés responsables des Areas (Area Managing Partners) ;
- ▶ Le responsable de la direction fonctionnelle en charge de la gestion des talents ;
- ▶ Les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit et conseil comptable, Consulting , Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions ;
- ▶ Un associé d'une entité membre d'EY soumis à rotation ;
- ▶ Le Global Vice-Chair en charge des secteurs d'activité ;

- ▶ Le Global Vice-Chair en charge de la Transformation ;
- ▶ Le responsable de la Technologie ;
- ▶ L'associé président le Comité des comptes clients mondiaux ;
- ▶ L'associé président le Comité des marchés émergents ;
- ▶ Un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG et ratifient la désignation des responsables mondiaux (Global Managing Partners). Le GE approuve également la nomination des Global Vice-Chairs dont la désignation est ratifiée par le GGC.

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- ▶ Stratégies et plans d'actions mondiaux ;
- ▶ Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir au sein du réseau EY ;
- ▶ Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- ▶ Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;
- ▶ Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;
- ▶ Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;
- ▶ Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- ▶ Etats financiers annuels et budgets d'EYG ;
- ▶ Recommandations du GGC sur certaines questions.

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.

> Les Comités du Global Executive

Mis en place par le GE et constitués de représentants d'EY dans le monde, ces comités préparent les recommandations à l'attention du GE. Outre le Comité d'audit mondial (Global Audit Committee), il existe d'autres comités relatifs aux activités Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions, ainsi que des comités en charge de l'offre de services et des investissements mondiaux, des grands clients mondiaux, des marchés émergents, de la gestion des talents, et du risk management.

> Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, les dirigeants des Régions et les dirigeants des secteurs d'activité. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et aide à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.

> Les entités membres d'EY

Selon les règles d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY et notamment la réalisation de prestations d'une grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'actions mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services défini.

Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris en matière de méthodologie d'audit, de qualité et de maîtrise des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de gestion de talents et de moyens technologiques.

Les membres d'EY s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires. Ce devoir d'intégrité et cette détermination à faire ce qui est juste constituent le socle de notre code de conduite mondial et de nos valeurs.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles pour vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EY pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



> **Création de valeur à long terme pour la société**

EY a l'ambition d'accompagner les transformations durables de ses clients, en apportant une approche pluridisciplinaire intégrant l'ensemble de ses expertises dédiées à la création de valeur à long terme.

Certaines de nos missions contribuent d'ores et déjà à conseiller les dirigeants sur la manière de construire des économies plus durables et inclusives et à encourager les entreprises à accentuer leur stratégie de création de valeur à long terme.

EY adopte pleinement, dans sa stratégie, sa culture et ses activités, les principes des Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que ceux du Pacte mondial des Nations Unies, auquel elle a adhéré en 2009.

> **Structures de gouvernance de la responsabilité sociale, économique et environnementale**

Au niveau mondial, la RSE est coordonnée par un organe dédié : le Corporate Responsibility Governance Council (CRGC). Il comprend des membres du Comité exécutif mondial ainsi que des associés représentant l'ensemble de nos métiers, fonctions et zones géographiques.

En France, les enjeux de RSE sont supervisés directement par le Président d'EY en France. Ils sont suivis de manière rapprochée par des comités dédiés (mécénat, comité d'innovation RH...).

> **L'ambition de l'impact sociétal de EY**

EY Ripples est un programme mondial qui permet à tous nos collaborateurs de s'engager grâce à leurs compétences techniques ou comportementales, dans des projets dédiés au soutien des jeunes générations, à l'entrepreneuriat et à l'accélération de la réduction de notre empreinte environnementale.

En France, chacun de nos collaborateurs peut s'engager pour un ou plusieurs projets d'utilité sociétale, seul ou au sein d'équipes pluridisciplinaires : nos collaborateurs ont ainsi contribué à 976 projets :

- ▶ Grâce à la Fondation EY, au sein de laquelle chacun de nos collaborateurs peut, depuis près de 15 ans, mettre ses compétences et expériences au service de projets dans le

domaine des savoir-faire manuels et dans le domaine de l'insertion par la formation et par l'emploi.

- ▶ En collaboration avec d'autres organisations pour contribuer à insuffler un changement à plus grande échelle. Ainsi, en France, EY fait partie de l'Alliance pour le mécénat de compétences au sein de laquelle des actions conjointes sont initiées, par exemple auprès de jeunes issus de milieux défavorisés.

> **Les ambitions climat d'EY**

EY a pour objectif dès 2021 d'avoir un bilan carbone dit « négatif » en compensant davantage que les émissions engendrées par son activité, et également d'atteindre en 2025 une réduction de l'ensemble de ses émissions de 40 % par rapport à 2019 (scopes 1 à 3). Cet objectif de réduction a été validé par le Science Based Targets Initiative comme étant conforme au scénario 1.5°C de l'Accord de Paris. Les moyens identifiés pour y parvenir sont les suivants :

- ▶ Réduire les émissions liées aux déplacements professionnels en avion de 35 % d'ici la fin de l'exercice fiscal 2025 (par rapport au niveau 2019).
- ▶ Réduire la consommation globale d'électricité des bureaux et ne consommer que de l'énergie renouvelable en devenant membre du RE100 d'ici 2025.
- ▶ Structurer les contrats d'approvisionnement en électricité par le biais d'accords d'achat d'électricité virtuels (VPPA), pour introduire dans les réseaux nationaux plus d'électricité renouvelable qu'EY n'en consomme.
- ▶ Donner accès aux collaborateurs à des outils leur permettant de calculer, puis de réduire la quantité de carbone émise lors des missions auxquelles ils participent.
- ▶ Utiliser des solutions fondées sur la nature et des technologies de réduction de l'empreinte carbone pour capter ou compenser plus d'émissions de carbone que celles produites chaque année par les activités
- ▶ Exiger de 75 % des fournisseurs d'EY (en valeur) qu'ils fixent des objectifs de réduction conformes au Science Based Targets au plus tard pour l'année fiscale 2025
- ▶ Investir dans des services et solutions qui aident les clients à créer de la valeur à partir de la décarbonation de leurs entreprises et apporter des réponses aux autres défis et opportunités en matière de durabilité.

Sustainable Audit Quality

Notre engagement pour une qualité durable

L'infrastructure au service de la qualité

> **La qualité dans nos lignes de services**

NextWave est notre stratégie globale dont l'ambition est d'offrir une valeur ajoutée durable à nos clients, à nos associés et collaborateurs et à la société. Dans le cadre de cette stratégie, EY s'adapte et innove en cohérence avec l'objectif « *Building a better working world* » qui continue à guider nos associés et collaborateurs, non seulement pour servir nos clients mais également pour utiliser les connaissances, compétences et expériences au service des communautés dans lesquelles nous évoluons.

En réponse aux changements profonds affectant notre environnement, les entités membres d'EY se sont adaptées pour maintenir la réalisation d'audits de grande qualité. C'est ainsi, par exemple, qu'EY a mis en place pour ses associés et collaborateurs de l'audit une formation et une habilitation supplémentaires pour aider à détecter la fraude. En outre, grâce à une approche axée sur les données, rendue possible par des outils analytiques et numériques, les équipes ont pu renforcer la pertinence et l'efficacité de leurs approches d'audit tout en maintenant leur esprit critique et leur objectivité.

Les entités membres d'EY continuent de développer l'audit du futur, notamment des outils analytiques toujours plus sophistiqués.

Nos associés et collaborateurs sont notre plus grand atout pour apporter de la qualité, de la valeur et établir des relations de confiance. Grâce à la technologie et à des techniques axées sur les données, nos associés et collaborateurs peuvent consacrer davantage de temps à la gestion des risques et à l'exercice de leur jugement professionnel.

Les entités membres d'EY et les lignes de services d'EY sont responsables de la qualité des prestations réalisées. Les lignes de services gèrent l'ensemble du processus de contrôle de la qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours, afin de permettre le respect des normes professionnelles et des politiques EY.

Le Global Vice-Chair d'Assurance (Audit et conseil comptable) coordonne la mise en œuvre par les entités membres d'EY des politiques et procédures applicables aux prestations d'audit et de conseil comptable.

> **Global Audit Quality Committee**

Le Global Audit Quality Committee (GAQC) d'EY est un élément important de la culture d'amélioration continue. Il est composé d'un ensemble d'associés expérimentés présentant des profils diversifiés. Le GAQC conseille les associés responsables de la ligne de services Audit et conseil comptable sur les nombreux aspects qui affectent la qualité de l'audit tels que l'organisation des entités, leur gouvernance, leur culture, leur gestion des risques, leurs opérations et leur stratégie des ressources humaines.

Le comité développe des idées et des approches innovantes visant à toujours améliorer la qualité des audits et constitue un forum de partage des meilleures pratiques des entités membres d'EY. Le comité aide également à développer des indicateurs de qualité des audits (AQI) et d'autres formes de suivi qui contribuent au cycle d'amélioration continue de la qualité.

> **Quality Enablement Leaders**

Le réseau des EY Quality Enablement Leaders (QEL) est un groupe d'associés expérimentés à travers le monde en charge de l'amélioration de la qualité des audits en fournissant un soutien aux équipes de mission.



La responsabilité des QEL inclut la formation des équipes, le support aux contrôles internes et externes, le conseil aux équipes sur le traitement des déficiences d'audit importantes, la conduite et la gestion de projets, le support aux analyses des risques du portefeuille de missions et la mise en œuvre des processus liés au système de gestion de la qualité d'EY, y compris les programmes annuels de contrôle de qualité mondiaux.

En utilisant EY Canvas et le programme Milestones ainsi que des outils d'intelligence artificielle (IA) toujours plus sophistiqués, les QEL disposent à tout moment d'une vision de l'avancement des missions d'audit. Le recours à ces outils apporte une plus grande clarté sur l'utilisation pertinente des ressources qui doivent être déployées pour soutenir les équipes d'audit.

> **Professional Practice (direction technique)**

Le Global Vice-Chair de la Professional Practice, ou Global Professional Practice Director (PPD), agit sous l'autorité du Global Vice-Chair de la ligne de service Audit et conseil comptable. Il travaille à établir les politiques mondiales de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Les PPD des Areas ainsi que le PPD du GDS (centre mondial de services partagés) agissent sous la supervision du Global PPD et du responsable de l'Audit de l'Area concernée. Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des consultations et des procédures de contrôle de la qualité de l'audit.

Le Global PPD conduit et coordonne les actions du Global Professional Practice Group, un réseau mondial de spécialistes en matière de principes comptables, de normes d'audit et d'information financière. Ils sont consultés par les équipes d'audit sur ces sujets et sont en charge de certaines tâches de surveillance et de gestion des risques.

Le Global PPD supervise le développement de la méthodologie d'audit d'EY au niveau mondial (Global Audit Methodology - EY GAM) et celui des politiques d'audit et des moyens technologiques nécessaires pour assurer la conformité de nos travaux aux normes professionnelles et aux obligations réglementaires.

Le Global Professional Practice Group supervise également le développement des guides d'application, des programmes de formation et de contrôle et des procédures suivies par les professionnels pour réaliser les audits de façon cohérente et efficace. Le Global PPD, les PPDs des Areas, les PPDs des

Régions et les PPD des pays, comme les autres membres des équipes qui travaillent avec eux au sein de chaque entité d'EY, ont des liens étroits avec les associés et collaborateurs et ont connaissance des enjeux des clients et des procédures d'EY. Ils sont facilement accessibles par les équipes d'audit.

Les ressources du Global Professional Practice Group sont complétées par des réseaux de professionnels spécialisés en matière de :

- ▶ Reporting sur le contrôle interne et les considérations liées à la méthodologie d'audit d'EY ;
- ▶ Comptabilité, d'audit et d'analyse des risques de secteurs et industries spécifiques ;
- ▶ Problématiques particulières liées à des contextes d'instabilité sociale ou politique, de pandémies ou de dette souveraine avec les questions de traitement comptable, d'audit et d'informations financières qui en découlent ;
- ▶ Gestion de la mission et des relations avec les comités d'audit.

> **Gestion des risques**

La gestion des risques ou Risk Management (RM) coordonne l'ensemble des actions transverses à l'organisation conçues pour aider les associés et collaborateurs d'EY à respecter les obligations en matière de conformité aux règles locales et mondiales et pour assister les équipes client afin de leur permettre de délivrer des services de haute qualité. La réalisation de ces services et la gestion des risques liés à la qualité sont placés sous la responsabilité des entités membres d'EY et de leurs lignes de services.

Le Risk Management Leader au niveau mondial (Global RM Leader) aide notamment à superviser, dans le cadre d'un programme plus large appelé Entreprise Risk Management (ERM), l'identification et la gestion des risques. Les priorités ERM sont communiquées aux entités membres.

Le Global RM Leader est chargé d'établir des priorités d'exécution en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle de l'organisation mondiale.

Des associés EY sont désignés pour conduire localement les actions relatives à la gestion des risques en coordination avec les lignes de services.

En France, l'associé responsable de la gestion des risques s'appuie sur un Comité de coordination du Risk Management qui comprend les associés responsables de la Qualité dans les quatre lignes de services, dont le PPD, ainsi que la



direction de l'indépendance et la direction juridique (General Counsel). Ce comité coordonne les initiatives de portée transversale, notamment en matière d'indépendance, de gestion des conflits d'intérêt, de promotion du code de conduite mondial EY et de l'éthique.

Les fonctions Qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable sont assurées sous l'autorité du Professional Practice Director (PPD) ainsi que du Quality Enablement Leader (QEL) avec le concours d'associés et autres experts du Professional Practice Group (PPD group) ainsi qu'avec le relais d'un réseau d'associés « qualité et risques » dans les différentes unités opérationnelles. Le PPD et le QEL sont membres du Comité exécutif de la ligne de services Audit et conseil comptable. Le PPD est également membre de l'EMEIA PPD Committee.

La pandémie de COVID-19 a nécessité une réponse coordonnée dans l'ensemble d'EY via l'activation des plans locaux de gestion de crise préparés au sein des entités membres d'EY. Ces plans détaillent les mesures spécifiques à prendre notamment pour protéger les associés et collaborateurs d'EY et intervenir en cas d'infection à la COVID-19 dans un espace de travail d'EY.

Dans le cadre du Global Crisis Management Program (GCMP) un comité directeur, au niveau mondial, a été créé. Il est dirigé par le Global RM Leader qui a réuni quotidiennement les principaux dirigeants mondiaux et régionaux pendant six mois (et par la suite régulièrement bien que moins fréquemment) pour traiter les problèmes pertinents pour toutes les zones géographiques et toutes les lignes de service.

Le comité directeur a publié des directives régulières sur les protocoles de réponse d'EY à la COVID-19, a traité les questions liées aux voyages, aux réunions et aux événements et a diffusé les meilleures pratiques. Il a aussi relayé les recommandations de l'OMS sur l'organisation du travail en période de COVID 19. Les évolutions des recommandations et les facteurs de risque sont surveillés durant cette deuxième année de pandémie mondiale.

En instaurant le GCMP, l'objectif était de maintenir les collaborateurs d'EY en sécurité et bien informés, de gérer les cas confirmés, d'adapter la gestion des voyages et des événements, de privilégier la distanciation physique et de planifier au mieux la reprise des activités.

Ainsi, nous avons pu agir efficacement pour assurer la sécurité des associés et collaborateurs d'EY - priorité absolue pendant cette crise. Tout au long de la pandémie, l'équipe du GCMP a :

- ▶ Emis des recommandations durant les différentes étapes de la pandémie et développé une bibliothèque de ressources sur le portail Global Security SharePoint servant de référentiel centralisé
- ▶ Effectué un suivi quotidien des lieux à haut risque et établi un rapport quotidien consolidé pour chaque Area
- ▶ Produit un rapport quotidien, à destination du management, sur les impacts de la crise au niveau mondial, des Areas, des régions et des pays.

Le GCMP a également joué un rôle dans la gestion des cas confirmés en :

- ▶ Élaborant des listes de contrôle à destination des équipes locales de gestion de crise afin de gérer les cas confirmés ou suspectés parmi les collaborateurs et associés
- ▶ Formant les responsables RH aux réponses à apporter aux cas confirmés ou suspectés
- ▶ Fournissant des conseils et recommandations sur les voyages, les réunions et les événements
- ▶ Identifiant les voyageurs internationaux pour les aider à retourner dans leur pays d'origine.

Dans le cadre d'un retour progressif en toute sécurité en présentiel, l'équipe du GCMP a élaboré un plan de reprise qui comprend :

- ▶ La mise en œuvre des efforts nécessaires pour développer des protocoles de retour au présentiel et faire le suivi de l'assouplissement des restrictions gouvernementales ;
- ▶ La mise en place d'un calendrier pour la réouverture des bureaux ;
- ▶ La détermination des responsabilités et des procédures pour la gestion des bâtiments, l'installation des bureaux et l'organisation des espaces de travail et des réunions ;
- ▶ La clarification des responsabilités individuelles, que ce soit pour l'accès au bureau, aux espaces de travail, ou la participation aux réunions ;
- ▶ L'élaboration d'un plan de reprise post-vaccination.

> La politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles fait partie intégrante des activités quotidiennes des entités membres d'EY. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le



code de conduite mondial « Global Code of Conduct » qui détermine précisément un ensemble de principes définissant les comportements attendus de tout associé ou collaborateur d'EY. La politique mondiale de protection des données confidentielles « Global Confidentiality Policy » étend cette approche pour protéger les données et refléter l'évolution constante des restrictions d'utilisation de ces données. Cette politique qui précise le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut des politiques mondiales relatives aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les autres éléments suivants :

- Le guide d'utilisation des médias sociaux ;
- Les règles d'utilisation et de conservation des documents et informations.

De plus, la politique mondiale de signalement des actes illégaux ou de non-conformité demande que nos professionnels communiquent tout comportement susceptible d'être en violation avec la réglementation en vigueur, les normes applicables ou le code de conduite mondial EY « EY Global Code of Conduct ». Cette politique inclut les cas de divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.

> Politique mondiale de protection des données personnelles

La politique mondiale sur la protection des données personnelles renforce les dispositions du code de conduite mondial d'EY portant sur le respect et la protection des données personnelles en accord avec le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles applicables. Cette politique a été actualisée pour être conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et d'autres réglementations locales à travers le monde.

> Cybersécurité

La gestion des risques de cyberattaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyberattaques, EY est vigilant quant aux mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EY et protéger les données des clients. L'approche d'EY concernant la cybersécurité est proactive et inclut la mise

en place de technologies et procédures afin de gérer et réduire les risques. La politique de Sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont élaborées pour assurer la protection contre tout accès non autorisé aux systèmes et informations. EY a constitué une équipe cybersécurité composée de spécialistes qui surveillent et défendent constamment les systèmes EY.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, tous nos associés et collaborateurs doivent confirmer annuellement par écrit leur compréhension et leur respect des principes contenus dans le Code de conduite mondial EY. Il existe aussi des formations de sensibilisation à la sécurité. Les politiques mondiales relatives respectivement à la sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques « Global Information Security policy » font partie des politiques EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données.

Les politiques et procédures d'EY en matière de cybersécurité insistent sur l'importance de la communication immédiate des alertes. Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés sur la responsabilité qui leur incombe en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.

> Les composantes de notre programme de contrôle de la qualité de l'audit

Dans les sections suivantes, nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de la qualité de l'audit pour EY en France à travers :

- Des valeurs professionnelles partagées ;
- Notre dispositif de contrôle de qualité ;
- L'acceptation et le maintien des clients ;
- La réalisation de nos audits ;
- La revue des dossiers et la consultation ;
- La rotation ;
- Les revues qualité des missions (Audit Quality Review) ;
- Le contrôle externe de la qualité de l'audit ;
- L'analyse des causes des déficiences identifiées
- La conformité aux obligations légales et réglementaires.



Des valeurs professionnelles partagées

> « Sustainable Audit Quality »

La qualité de l'audit est le fondement de notre métier et de notre réputation professionnelle. Elle occupe une place centrale dans nos prises de décision.

Le programme de qualité durable de l'audit intitulé « Sustainable Audit Quality (SAQ) » est un ensemble d'actions partagées mondialement au sein de l'organisation EY, s'appuyant sur une structure de gouvernance appropriée et visant à servir l'intérêt public par l'amélioration permanente de la qualité de nos audits.

Ce programme, mis en œuvre localement, est coordonné et supervisé à l'échelle mondiale. Nous employons le mot « sustainable » pour exprimer le fait qu'il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle ou à court terme mais d'un processus continu d'amélioration. Il comprend six piliers : le « tone at the top » ; l'excellence des équipes ; la simplification et l'innovation ; les technologies d'audit et la digitalisation ; les outils d'aide à l'audit et la prise en compte des réalisations en matière de qualité dans l'évaluation annuelle des associés et des collaborateurs.

Grâce au programme « sustainable audit quality », la qualité de nos audits progresse, l'harmonisation de leur réalisation se renforce et les résultats des contrôles de qualité internes et externes s'améliorent au niveau mondial. L'évolution des résultats traduit également l'implication du réseau QEL et l'accent mis sur la culture d'entreprise et les bons comportements à adopter.

En outre, les membres d'EY disposent d'outils performants qui leur permettent d'améliorer la qualité et la valeur ajoutée de leurs audits tels que les plateformes d'audit en ligne EY Canvas, d'analyse de données EY Helix et de documentation technique EY Atlas.

EY Canvas facilite l'utilisation de la fonctionnalité de gestion de projet sous forme de « Milestones », ce qui permet aux équipes de suivre directement et d'encadrer le cadencement de la réalisation des audits tout au long de la mission.

EY Canvas Portal, est un module d'EY Canvas. Il s'agit d'une plate-forme sécurisée et conviviale permettant la

transmission de données entre les équipes de mission et les entreprises auditées tout en gérant efficacement le rythme de l'audit. Cette suite d'outils a joué un rôle clé en aidant EY à évoluer au cours de l'année écoulée : un facteur clé de succès et de différenciation a été de disposer de la technologie et des outils appropriés pour que les équipes d'audit d'EY puissent travailler ensemble de manière efficace dans un environnement de distanciation physique.

EY Helix et toute la gamme d'outils d'analyse de données représentent des moyens clés pour adresser le risque de fraude lors de la réalisation des audits. L'augmentation de l'utilisation de ces outils fournit une réponse plus solide aux risques d'audit associés aux entreprises dans le contexte des défis économiques actuels, et notamment dans un environnement de pandémie. Une plus large adoption de ces outils d'analyse de données est en cours cette année.

EY Atlas est une plate-forme basée sur le cloud pour accéder et rechercher de la documentation sur les normes comptables, les normes d'audit, la réglementation, les études sectorielles ainsi que les interprétations EY.

Les initiatives actuelles de la SAQ visent à renforcer la compréhension par les équipes d'EY des activités des entreprises auditées. En tirant parti des données et de la technologie sur la base d'une meilleure évaluation des risques relatifs à la mission, EY favorise l'exécution d'audits de qualité. De plus, un réseau de coachs aide activement les équipes à mieux cadencer leurs audits, permettant aux associés et directeurs d'intervenir suffisamment tôt pour fournir le niveau d'orientation et d'encadrement nécessaires.

L'importance de la qualité de l'audit et les éléments clés du programme SAQ doivent être compris par chacun des membres des équipes d'audit qui concourent à leur mise en œuvre localement. Le programme SAQ est un élément essentiel pour servir nos objectifs et ambitions et chaque responsable de la ligne de service Audit et conseil comptable au niveau de l'Area ou des Régions a un rôle à jouer pour atteindre ces objectifs.

> « Tone at the top »

Les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées de « donner le ton » et de démontrer, par leur comportement et leurs actions, la volonté d'EY d'être fidèle à son objectif de contribuer à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.



Si le « tone at the top » est essentiel, les collaborateurs d'EY comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité des services et qu'au sein de leurs équipes et communautés, ils ont également un rôle de leader. Les valeurs partagées chez EY guident leurs actions vers des solutions justes, et l'engagement d'EY pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, incluse dans notre code de conduite mondial d'EY « EY Global Code of Conduct » ainsi que dans d'autres politiques, favorise la culture de la consultation, et est reprise dans les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. De même, la qualité des services rendus est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution des professionnels d'EY.

Notre culture encourage en effet fortement la collaboration au sein des équipes et la consultation, en particulier le recours à l'avis de spécialistes chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementation professionnelle ou d'indépendance. Nous insistons sur l'importance que la conclusion de la consultation soit correctement prise en compte par l'équipe d'audit et par le client.



Notre message permanent est qu'aucun client n'est plus précieux que notre réputation professionnelle - la réputation d'EY en France et la réputation de chacun de nos professionnels.

> Code de conduite

Nous encourageons auprès de tous nos professionnels une culture d'intégrité. Avec le code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnels.

Le code, dont l'application est une obligation pour tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

- ▶ Travailler dans un esprit d'équipe ;
- ▶ Travailler avec les clients et les tiers ;
- ▶ Agir avec intégrité professionnelle ;
- ▶ Maintenir notre objectivité et notre indépendance ;
- ▶ Protéger les données, les informations et le capital intellectuel.

Les procédures de suivi du respect du code ainsi que des communications renouvelées ont pour objectif de créer un climat favorable au comportement responsable de nos professionnels, y compris quand il doit les conduire à révéler d'éventuelles anomalies ou défaillances, sans crainte de sanctions.

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs d'EY, aux clients et aux tiers de pouvoir signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui pourrait être en violation des normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec nos valeurs partagées ou notre code de conduite. Au niveau mondial, cette hotline est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et si nécessaire anonyme des informations signalées.

Dès qu'une alerte arrive via EY/Ethics Hotline, par téléphone ou par internet, elle fait l'objet d'une attention immédiate. Selon la nature des faits signalés, les professionnels appropriés des fonctions risk management, gestion des talents, juridique ou autres, sont mobilisés pour examiner la question et investiguer. Les alertes transmises par une autre voie qu'EY/Ethics Hotline sont traitées de la même façon.

En France, compte tenu des restrictions légales relatives à la protection des droits de la personne et des salariés, cette hotline n'est pas activée. Nous avons développé une hotline spécifique adaptée au cadre réglementaire français qui est mise en place depuis janvier 2018.



> Inclusion et diversité

EY a un engagement de longue date en faveur de la diversité et de l'inclusion (D&I). Cet engagement à constituer des équipes hautement performantes, diversifiées et inclusives, est primordial dans le domaine de l'audit où la diversité des points de vue suscite l'esprit critique. Une plus forte diversité et un environnement inclusif favorisent une meilleure prise de décision, stimulent l'innovation et renforcent la flexibilité organisationnelle.

EY est investi dans un programme D&I depuis des décennies, et bien que des progrès substantiels aient été réalisés dans le cadre de la stratégie et de l'ambition mondiales NextWave, EY s'est engagé à accroître les progrès en matière de D&I au niveau mondial. Le Global Executive s'est engagé de manière visible envers les collaborateurs d'EY et envers le marché à accélérer la D&I chez EY en signant le Global Executive Diversity & Inclusion Statement. Non seulement cela renforce le fait que la diversité et l'inclusion répondent à une attente de nos clients, mais cela garantit également le fait que les entités membres d'EY se sentent responsables des progrès réalisés.

Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la promotion de la diversité des genres. En 2021, 36,8 % des nouveaux associés d'audit, dans le monde, étaient des femmes. Un solide vivier de leadership féminin a été constitué, soutenu par un taux d'embauche féminin en audit à travers le monde de 52,4 % en 2020.

Les associés et collaborateurs ont besoin de sentir qu'ils travaillent pour une organisation qui non seulement les valorise en tant qu'individus, mais qui considère également les différences comme des points forts et valorise leurs contributions. Favoriser ce sentiment d'appartenance est essentiel pour aider l'organisation EY à attirer les personnes les plus talentueuses et aider nos professionnels à rester motivés et engagés.

Dans l'enquête d'opinion auprès des collaborateurs de novembre 2020, 82 % d'entre eux ont déclaré que l'organisation chez EY les préparait à travailler efficacement avec des clients et des collègues de différents pays et cultures, et 86 % ont indiqué que les personnes avec lesquelles ils travaillaient favorisaient le sentiment d'appartenance à une équipe.

Les dirigeants d'EY font de la D&I une priorité et il s'agit d'une mesure clé dans tous les programmes de gestion des talents de l'organisation. Pour accroître une meilleure responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation EY, le Global D&I Tracker permet de suivre les progrès sur la base d'indicateurs pertinents de diversité et d'inclusion et de rapports réalisés à travers l'organisation à l'échelle mondiale. EY a également créé le Global Social Equity Task Force (GSET) pour élaborer des plans d'action cohérents s'attaquant spécifiquement aux inégalités et à la discrimination, y compris le racisme. Cette task force est composée de dirigeants d'EY possédant un large éventail d'expériences et de perspectives, et couvrant de nombreuses zones géographiques, lignes de service et fonctions.

- En France, la politique d'inclusion d'EY vise trois objectifs :
- ▶ Poursuivre l'essaimage d'une culture, d'un environnement et d'un leadership inclusifs,
 - ▶ Accroître la représentation des femmes dans les postes de management,
 - ▶ Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances.

- Nous agissons sur tous les leviers destinés à favoriser l'égalité et l'inclusion en investissant spécifiquement sur les dimensions suivantes :
- ▶ Mesures d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,
 - ▶ Accompagnement de la parentalité,
 - ▶ Soutien à la mixité sociale et culturelle,
 - ▶ Mission handicap,
 - ▶ Mouvement d'inclusion LGBT+,
 - ▶ Programmes de développement professionnel et formations au management inclusif,
 - ▶ Déploiement de nouvelles manières de travailler pour tous les collaborateurs,
 - ▶ Actions de type mécénat de compétences.

EY est signataire de la charte de la Diversité et de la charte de la parentalité depuis plus de 10 ans. Depuis 2018, EY est membre signataire de la charte de l'Autre Cercle pour l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde professionnel. Enfin, EY a fondé en 2018 l'acte d'engagement #StOpE, Stop au Sexisme dit Ordinaire en Entreprise, collectif qui réunit en 2021 plus de 110 grandes entreprises dans la prévention du sexisme au travail.

NOS VALEURS, CE QUE NOUS SOMMES

1 Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture d'esprit.

2 Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et du courage de diriger.

3 Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait.

Notre dispositif de contrôle de la qualité de l'audit

> Contexte

La réputation d'EY en France en matière de services d'audit alliant qualité, indépendance, objectivité et éthique conditionne notre réussite en tant qu'auditeurs indépendants. Nous continuons d'investir dans des initiatives qui encouragent le renforcement de l'objectivité, de l'indépendance et du scepticisme professionnel. Ce sont les fondements d'un audit de qualité.

Conformément aux exigences de la loi, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal.

Des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour la réalisation de ces missions. Nous nous efforçons d'améliorer en permanence les procédures internes de qualité et de maîtrise des risques pour maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Dans un environnement caractérisé par une mondialisation de l'économie, une accélération des mouvements de capitaux et l'impact des changements technologiques, la qualité de l'audit est primordiale. Pour répondre à cette attente, EY poursuit ses investissements dans le programme « NextWave » qui porte à la fois sur le développement et l'évolution de la méthodologie d'audit, sur les outils de travail et sur les autres ressources. Ce programme améliore par ailleurs l'efficacité et la pertinence de nos audits ce qui constitue également une exigence de nos clients.

EY s'attache aussi à comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu, dans certains cas, ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités indépendantes de supervision des activités d'audit. Cela inclut le fait de chercher à tirer les enseignements des contrôles internes et externes et à identifier les causes des déficiences relevées, pour améliorer constamment la qualité de nos audits.

> Efficacité du système de contrôle de la qualité de l'audit

EY a développé et mis en place un dispositif mondial de contrôle de la qualité de l'audit qui repose à la fois sur des politiques, des outils et des procédures. Ces politiques et procédures sont conformes aux normes internationales relatives aux contrôles de qualité émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Ce dispositif est complété pour répondre aux prescriptions légales, réglementaires et professionnelles françaises et pour satisfaire les besoins opérationnels spécifiques.

Nous procédons également à la revue de la qualité des travaux d'audit, en mettant en œuvre le programme « AQR » (Audit Quality Review) d'EY. Ce programme consiste à évaluer annuellement l'efficacité du système de contrôle de la qualité de nos travaux d'audit afin d'établir, avec une assurance raisonnable, que les membres d'EY en France et leurs collaborateurs ont respecté aussi bien les normes professionnelles et les politiques internes d'EY que les obligations légales et réglementaires.

Les résultats de l'AQR et des contrôles externes sont analysés et communiqués pour soutenir l'amélioration permanente de la qualité de nos travaux d'audit et leur conformité aux normes les plus exigeantes de la profession.

Le Global Executive (GE) est responsable de l'application des programmes d'amélioration de la qualité. Dans ce cadre, il revoit les résultats du programme AQR et ceux des contrôles externes réalisés par des autorités réglementaires sur des entités d'audit, membres d'EY, ainsi que toutes les actions significatives conduites pour traiter les points d'amélioration identifiés.

Les résultats des AQR et contrôles externes les plus récents permettent de conclure que, pour EY en France, les procédures de contrôle de la qualité de l'audit sont bien conçues et fonctionnent convenablement.



> **Indicateurs de la qualité de l'audit**

La qualité de l'audit n'est pas définie au sein des normes professionnelles et les parties prenantes peuvent avoir un regard différent sur son appréciation. Bien qu'aucune mesure ne puisse être vue comme seul indicateur de la qualité de l'audit, un ensemble de mesures peut néanmoins donner une indication sur la qualité de l'audit. Les dirigeants de la ligne de service Audit et conseil comptable pilotent l'exécution de la stratégie et la vision d'EY au niveau local à l'aide d'une combinaison de mesure de la qualité de l'audit (AQIs). Cela inclut les résultats des contrôles externes et internes ; le respect du programme Milestones ; l'évolution des taux de rétention et les résultats des sondages réalisés périodiquement auprès des collaborateurs.

Un tableau de bord des AQIs aide le management à vérifier que les actions mises en place ont l'impact souhaité, à prévenir suffisamment tôt lorsque des corrections sont nécessaires et à faciliter l'application du système de qualité globale.

> **Evolution du cadre du contrôle interne - ISQM 1**

En décembre 2020, l'IAASB a approuvé une norme relative à la gestion de la qualité qui inclut des changements significatifs dans la manière dont les professionnels de l'audit doivent appréhender la qualité. La norme ISQM 1 (International Standard on Quality Management No. 1) est amenée à remplacer l'actuelle norme ISQC 1 en nécessitant une approche plus proactive et plus centrée sur les risques pour piloter la qualité au niveau des firmes d'audit.

ISQM 1 exige des firmes d'audit de concevoir, de mettre en place, de gérer et d'évaluer leur système de suivi de la qualité (System of Quality Management - SQM) de façon à donner une assurance raisonnable que la firme d'audit va remplir ses objectifs en matière de qualité.

Cette nouvelle norme inclut des exigences plus fortes en matière de gouvernance, de leadership, de culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil comptable, et introduit un processus d'évaluation des risques relatifs à l'atteinte des objectifs de qualité et l'élaboration de réponses face à ces mêmes risques. Elle demande un suivi plus poussé du système de contrôle de la qualité (SQM) pour identifier les faiblesses qui nécessitent des mesures correctrices et pour fournir une base d'évaluation de l'efficacité du SQM.

L'approche d'EY consiste à créer un SQM appliqué de manière homogène dans l'ensemble du réseau EY pour encourager un engagement de qualité et une efficacité constante. Cela est particulièrement important dans une économie globale impliquant la réalisation de nombreux audits multinationaux par différentes entités membres du réseau EY.

D'ici décembre 2022, les firmes d'audit doivent développer et mettre en œuvre un système de suivi de la qualité conforme aux dispositions de cette nouvelle norme. Pour préparer l'application de cette norme, EY en France a déjà commencé à travailler selon le programme de transformation du SQM EY. Nos travaux préliminaires ont consisté à :

- ▶ Identifier les fonctions et lignes de services concernées par ISQM 1 ;
- ▶ Etablir un modèle de gouvernance afin de superviser la conception et la mise en place d'un système de gestion de qualité en conformité avec ISQM 1, en impliquant des représentants de différentes fonctions et lignes de services ;
- ▶ Identifier et évaluer les risques relatifs à la qualité et documenter les réponses conformément à l'approche mise en place au sein du réseau ;
- ▶ Identifier et évaluer les ressources nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du système de suivi de la qualité (SQM) en France ;
- ▶ Questionner et identifier des améliorations dans le dispositif existant de contrôles afin d'être en conformité avec la nouvelle norme.

Nous sommes confiants que la mise en œuvre de ce nouveau cadre ISQM 1 participera à l'amélioration de la gestion de la qualité chez EY en France y compris l'amélioration de la qualité des missions.



L'acceptation et le maintien de nos clients

La politique mondiale relative à l'acceptation et au maintien des clients définit les critères selon lesquels les entités membres d'EY peuvent accepter de servir un nouveau client, de réaliser une mission ou encore de continuer à servir un client existant. Ces principes sont pour nous les fondements de la maîtrise de la qualité, de la prévention des risques, de la protection des associés et collaborateurs EY, ainsi que du respect des prescriptions des autorités de régulation.

Notre politique répond concrètement aux objectifs suivants :

- ▶ Etablir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de décision en matière d'acceptation ou de maintien des clients et missions ;
- ▶ Identifier et gérer les conflits d'intérêt potentiels ;
- ▶ Remplir nos obligations relatives à l'indépendance ;
- ▶ Identifier et refuser les clients ou missions qui nous feraient courir des risques excessifs ;
- ▶ Exiger la consultation de professionnels qualifiés et la mise en place de procédures adaptées lorsque certains facteurs de risque spécifiques sont identifiés ;
- ▶ Répondre aux exigences légales, réglementaires ou professionnelles.

En complément de la politique mondiale d'acceptation des clients, la politique mondiale d'EY relative à la prévention des conflits d'intérêt définit les différents types de conflits possibles et les règles mondiales applicables ainsi qu'une procédure d'identification de ces conflits. Cette politique inclut l'identification des mesures de sauvegarde permettant la gestion aussi rapide et efficace que possible des situations de conflits. Ces mesures peuvent consister en l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EY à accepter la mission sous réserve de la mise en place d'équipes séparées et indépendantes, ou le refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

La politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêts, et le guide d'application associé, prennent en compte la complexité croissante des missions et des relations établies par les entités auditées, tout en intégrant la nécessité d'être rapides et pertinents dans la réponse à leur apporter. Elles sont aussi conformes aux plus récentes normes émises par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA).

> **Mise en œuvre de la politique**

Pour coordonner efficacement le processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions, conformément aux politiques définies au niveau mondial, de la ligne de services et du pays concerné, nous utilisons un système intégré d'EY : PACE (Process for Acceptance of Clients and Engagements) hébergé sur notre intranet. PACE guide la démarche des utilisateurs dans les étapes successives de l'acceptation ou du maintien des clients ou missions en mettant à leur disposition les sources d'informations et les contacts nécessaires pour évaluer, à la fois les enjeux opérationnels et les risques particuliers qui pourraient y être associés.

A travers le processus d'acceptation, nous déterminons le profil de risque du client ou de la mission. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous vérifions notamment que nous disposons des ressources suffisantes pour fournir une prestation de qualité, en particulier lorsque des compétences techniques spécifiques sont requises. Nous nous assurons également que les prestations qui nous sont demandées par le client correspondent à celles que nous considérons comme appropriées. Notre processus d'acceptation est structuré et appliqué de manière rigoureuse.

Chaque année, toutes nos missions d'audit font l'objet d'une revue au cours de laquelle l'associé responsable de la mission évalue, avec l'associé « qualité et risques » de son unité opérationnelle, l'évolution du profil de risque de la mission, la qualité de la prestation rendue ainsi que notre capacité à poursuivre son exécution. La synthèse de ces revues est transmise au PPD et à l'associé en charge des activités d'Audit et de conseil comptable.

A la suite de cette revue, certaines missions d'audit peuvent être considérées comme particulièrement sensibles et des procédures renforcées de gestion des risques sont alors appliquées.

En France, le PPD est impliqué dans le processus d'acceptation d'un nouveau client et de maintien lorsqu'il s'agit d'une entité d'intérêt public.

Les décisions d'acceptation ou de maintien de clients et des missions tiennent compte de l'évaluation par les équipes d'audit d'un certain nombre de facteurs de risques parmi un large éventail de catégories incluant l'attitude de la direction, le contrôle interne et les parties liées.



La réalisation de nos audits

EY investit en permanence pour l'amélioration des méthodologies et outils d'audit. Ces investissements incarnent l'ambition d'EY de favoriser les conditions de la confiance dans les marchés financiers et les économies à travers le monde.

> **Travailler dans un monde virtuel**

Deux sortes de considérations sont à prendre en compte pour assurer un audit de grande qualité dans un environnement virtuel. La première considération consiste à définir de quelle façon les équipes d'audit s'organisent pour travailler de manière efficace en télétravail y compris en intégrant les risques inhérents à ce mode de travail. La deuxième considération concerne les évolutions du monde des affaires dans un monde virtuel, quand les transactions se font en ligne, au-delà des frontières sans interactions physiques.

EY en France appréhende les risques d'un monde virtuel et de son impact sur la façon de travailler de ses associés et collaborateurs, en particulier au niveau du bien-être physique et psychologique et de la nécessité d'établir un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle pour chacun. Les entreprises avec lesquelles EY en France travaille sont confrontées à des problématiques similaires.

> **Notre méthodologie d'audit (EY GAM)**

EY GAM fournit un cadre global pour effectuer des audits de qualité grâce à la mise en œuvre homogène de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel quelle que soit la taille de l'entreprise auditée. EY GAM requiert également de nos équipes le respect des règles applicables en matière d'éthique et d'indépendance vis-à-vis des entités auditées. L'un des piliers d'EY GAM est l'évaluation des risques (qui est revue et modifiée, autant que nécessaire, tout au long de l'audit) pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédures d'audit résultant de cette évaluation. La méthodologie met également en évidence la nécessité d'un niveau adéquat d'esprit critique dans la mise en œuvre des procédures d'audit. EY GAM a été établie conformément aux normes d'audit internationales (ISAs) et

complétée par EY en France pour répondre aux exigences légales, réglementaires ou statutaires françaises.

Au travers de l'outil de documentation technique en ligne, EY Atlas, l'auditeur accède à EY GAM, organisée par thème et créée pour cibler notre stratégie d'audit sur les risques liés aux états financiers de l'entité contrôlée et pour adapter nos procédures d'audit en conséquence. EY GAM intègre deux composantes essentielles : d'une part les diligences requises avec des instructions et d'autre part les formats de documentation avec des exemples. Les diligences requises et les instructions reflètent à la fois les normes d'audit et les politiques d'EY mises en place. Les formats de documentation et les modèles donnés s'accompagnent d'indications pratiques pour faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

Il est possible de sélectionner dans EY GAM les procédures et instructions applicables en fonction du profil spécifique de l'entité auditée. A titre d'exemple, il existe des approches d'audit différenciées pour les entités d'intérêt public ou celles considérées comme non complexes.

EY GAM a été modifiée pour mettre en œuvre une nouvelle approche d'audit plaçant la donnée au cœur de l'audit. Dénommée Digital GAM, cette méthodologie facilite l'analyse de populations complètes de données d'une entreprise pour obtenir une vision exhaustive des activités, permettant un audit de meilleure qualité.

Digital GAM améliore et remplace souvent l'approche traditionnelle des tests d'audit en utilisant de nouvelles techniques fondées sur les analyses de données, qui simplifient et recentrent l'approche des auditeurs d'EY sur les risques les plus pertinents. Les auditeurs d'EY peuvent ainsi analyser des populations entières de données d'une organisation sous de multiples angles, ce qui permet de réaliser des analyses probantes et d'obtenir une vision plus approfondie de l'environnement opérationnel.

D'autres modifications ont été apportées pour tenir compte des problématiques d'audit nouvelles, des sujets d'actualité, des enseignements de l'expérience et du résultat des contrôles de qualité internes et externes.

Dernièrement, des améliorations ont été apportées à EY GAM pour insister sur une approche globale pour identifier, évaluer et répondre aux risques de fraude. Cette approche comprend la prise en compte du triangle de la fraude



pour analyser les informations obtenues à partir de nos procédures d'évaluation des risques. Cette approche met également l'accent sur l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit dans le contexte de la réponse au risque d'anomalies significatives dans les états financiers dues à la fraude.

De plus, nous restons vigilants sur l'évolution du contexte actuel et la survenance de nouvelles situations susceptibles d'avoir un impact sur nos travaux. Nous diffusons des communications en temps utile pour permettre leur prise en compte dans la planification et l'exécution de l'audit. Ces communications portent aussi bien sur des points relevés lors des inspections que sur d'autres thèmes d'intérêt majeur pour notre régulateur local ou pour le Forum international des autorités indépendantes de régulation de l'audit (IFIAR). Conscients de l'effet de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie mondiale, des directives sont régulièrement mises à jour pour répondre aux préoccupations relatives aux traitements comptables ou à l'information financière des entités auditées et aux facteurs à considérer dans le cadre de l'exécution des audits dans l'environnement actuel.

> Nos moyens technologiques

Les équipes d'audit disposent de différents supports technologiques construits pour les aider à réaliser et à documenter les travaux prescrits par la méthodologie EY GAM.

EY Canvas est la plateforme électronique mondiale EY qui permet de délivrer des audits de grande qualité. EY Canvas est une application en ligne, développée en utilisant une des technologies les plus avancées. Elle permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer notre système selon les changements affectant la profession comptable et l'environnement réglementaire.

Dans EY Canvas, le dossier d'audit est paramétré selon les caractéristiques des clients pour tenir compte, en particulier, des obligations relatives à leur cotation et leur secteur d'activité. Cette configuration assure un programme d'audit adapté et à jour, en lien direct avec la méthodologie d'audit, les normes professionnelles et les modèles de documentation.

EY Canvas bénéficie d'une interface utilisateur qui permet à l'équipe d'audit de visualiser les risques, les travaux prévus pour y répondre et les travaux déjà effectués. EY Canvas

facilite aussi la liaison entre nos équipes d'audit au sein des groupes. Qu'il s'agisse de la communication des facteurs de risque ou des instructions d'audit entre entités EY, l'équipe centrale (primary team) peut ainsi diriger l'exécution des travaux et contrôler la réalisation de l'audit du groupe.

EY Canvas comprend une fonctionnalité « EY Canvas Client Portal » pour faciliter la communication entre les équipes d'audit et les clients, et faciliter les échanges de documents dans un environnement sécurisé. Des applications disponibles sur téléphones portables sont interfacées avec EY Canvas afin d'aider nos collaborateurs dans le déroulement des missions d'audit en facilitant par exemple la supervision de leurs missions, l'obtention de façon sécurisée des preuves d'audit et la réalisation des inventaires physiques.

La plateforme technologique mondiale EY Atlas permet aux équipes d'audit d'EY d'accéder à l'ensemble de la documentation actualisée relative aux normes comptables et d'audit incluant les normes, les interprétations et les notes d'analyses EY.

Les équipes d'audit disposent de divers autres outils d'analyses de données et de supports de documentation qu'elles utilisent au cours des différentes phases de leurs travaux pour exécuter les procédures, collecter les informations, analyser les résultats obtenus et documenter les conclusions d'audit. Cela inclut l'outil « EY Smart Automation », un ensemble d'applications qui est développé et déployé au niveau mondial à travers EY Canvas dans le cadre de la digitalisation visant à faciliter l'exécution des procédures et processus d'audit.

> Analyse de données et Audit Digital

L'analyse des données des entités auditées est totalement intégrée aux procédures d'audit d'EY. Ce n'est pas une procédure supplémentaire mais une approche différente consistant à analyser une population de données plus large en utilisant la technologie (EY Helix) et notre méthodologie (EY GAM).

EY Helix est notre plateforme d'outils d'analyse de données (Analytics) utilisés dans le cadre de nos missions d'audit.

Les Analytics transforment la manière d'auditer puisqu'ils permettent, grâce à des outils technologiques innovants, l'analyse de larges populations de données. L'utilisation



des Analytics permet aussi un meilleur éclairage et une compréhension plus approfondie des transactions et des zones de risques et contribue à l'efficacité et à la pertinence des audits.

EY déploie des outils d'analyse de données qui couvrent, de manière intégrale, les cycles opérationnels et financiers de nos clients et dont l'application est facilitée par des programmes de travail dédiés à cette approche.

En utilisant la plateforme d'analyse de données EY Helix, les équipes EY peuvent renforcer leur évaluation du risque d'audit, ce qui leur facilite l'audit des transactions ayant un profil de risque élevé et leur permet d'être plus pertinentes dans leurs procédures et dans l'évaluation des résultats.

> **La composition de nos équipes**

L'affectation des dossiers aux associés et directeurs est faite sous la supervision du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable. Les critères qui sont pris en compte pour former les équipes comprennent la taille et la complexité de l'entité auditée ; la connaissance du secteur d'activité ; le calendrier ; la permanence de l'équipe et les opportunités de formation sur le terrain. Pour les dossiers les plus complexes, une attention particulière est accordée au besoin de renforcer l'équipe d'audit par l'appel à d'autres expertises.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire faisant appel à des compétences ou connaissances liées notamment à la fiscalité et au droit, aux enquêtes et investigations, aux systèmes d'information, à l'évaluation des actifs ou à l'analyse actuarielle.

Sous certaines conditions, les procédures internes appliquées par les entités d'audit d'EY en France impliquent que chaque année, l'associé en charge des activités d'audit et de conseil comptable revoie avec le PPD l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Cette procédure vise, entre autres, à s'assurer que les professionnels en charge de l'audit de sociétés cotées ou d'autres entités d'intérêt public disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.

> **Prise en compte du risque de fraude**

Un des éléments pris en compte dans le cadre de notre politique d'amélioration continue est la nécessité de faire évoluer la manière dont les audits sont réalisés pour mieux lutter contre la fraude. Au niveau mondial, EY s'engage à avoir un rôle moteur au sein de la profession pour répondre aux questions des parties prenantes sur le rôle de l'auditeur dans la détection des fraudes.

Les entreprises n'ont jamais été aussi riches en données qu'aujourd'hui, ce qui offre de nouvelles possibilités de détecter des fraudes importantes par l'exploration, l'analyse et l'interprétation des données. Les auditeurs sont idéalement placés pour remplir ce rôle et utilisent de plus en plus l'analyse de données pour identifier les transactions inhabituelles et les schémas de transactions qui pourraient indiquer une fraude importante.

La technologie n'est toutefois pas l'unique solution, et le jugement professionnel demeure une composante essentielle. Il incombe à toutes les parties concernées, y compris la direction, les conseils d'administration, les auditeurs et les régulateurs, de se concentrer davantage sur la culture et les comportements de l'entreprise pour favoriser la détection des fraudes.

EY a pris des mesures supplémentaires pour répondre à cette question importante pour l'audit, notamment en :

- ▶ Rendant obligatoire au niveau mondial l'utilisation d'outils d'analyse de données pour réaliser des tests de détection de fraudes pour toutes les sociétés cotées ;
- ▶ Utilisant davantage de données et informations internes et externes pour permettre des réponses plus réactives aux indicateurs de risque externes, tels que les ventes à découvert et les lanceurs d'alerte ;
- ▶ Généralisant l'utilisation des circularisations électroniques comme preuve d'audit à chaque fois que cela est possible ;
- ▶ Élaborant un cadre interne d'évaluation des risques de fraude à l'usage des comités d'audit et de la gouvernance ;
- ▶ Rendant obligatoire les formations sur la fraude pour tous les professionnels de l'audit en s'appuyant sur les expériences du département spécialisé en recherche de fraude d'EY (Forensics) ;
- ▶ Rendant obligatoire le recours au département Forensics dans l'audit quand l'approche par les risques le justifie.

> L'information non financière

Les entités membres d'EY réalisent des missions d'assurance et de conseil portant sur un large éventail d'informations liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La méthodologie EY Sustainability Audit Methodology (EY SAM) est un cadre mondial pour l'application d'une approche cohérente à toutes les missions d'assurance sur les informations ESG. EY SAM permet de réaliser des audits de haute qualité grâce à l'application cohérente de processus de réflexion, de jugement et de procédures dans toutes les missions, quel que soit le niveau d'assurance requis. EY SAM s'adapte également à la nature du rapport ESG et aux critères appliqués par le client pour produire ce rapport.

La méthodologie repose sur l'application d'un scepticisme professionnel approprié dans l'exécution des procédures, en tenant compte de l'évolution requise de présentation et des critères de l'ESG. EY SAM est basée sur les normes internationales relatives aux missions d'assurance et est complétée localement pour se conformer aux normes françaises et aux exigences réglementaires ou légales.

Dans le cadre de notre exigence de haute qualité de revue des rapports ESG, EY a élaboré des directives, des programmes de formation et de suivi, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour exécuter ces services de manière cohérente et efficace. Des directives ont également été élaborées à l'intention des équipes d'audit afin d'évaluer l'impact du risque climatique sur l'information financière selon les normes internationales (IFRS) ou d'autres référentiels d'information financière. Les PPDs mondiaux, régionaux et locaux, les fonctions qualité et les spécialistes IFRS d'EY, ainsi que d'autres professionnels qui travaillent avec les équipes de chaque entité membre d'EY, ont des liens étroits avec les associés et collaborateurs et ont connaissance des enjeux des clients et des procédures d'EY. Ils sont facilement accessibles pour soutenir les équipes qui revoient les informations relatives à l'ESG.

EY contribue à un certain nombre d'initiatives publiques et privées visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des rapports ESG, y compris le risque climatique. Ces activités ont lieu au niveau mondial, régional et local. Citons par exemple la rédaction de métriques ESG et de propositions de rapports ESG pour l'Embankment Project on Inclusive Capitalism (EPIC) et le World Economic Forum's International Business Council (WEF-IBC). EY met également des ressources à disposition des organismes de normalisation des rapports ESG.

La revue des dossiers et la consultation

> La supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux ainsi que les différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe procèdent à une revue détaillée des éléments de documentation des travaux, pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité. Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence de l'audit effectué ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée. Si nécessaire et selon les risques, les travaux relatifs aux éléments d'impôt sont revus par un expert fiscal. Pour les entités d'intérêt public et pour un certain nombre d'autres entités dont les comptes sont largement diffusés ou qui sont en voie de cotation, un associé procède à une « revue indépendante » (« Engagement Quality Review ») portant sur les principaux points d'audit qui peuvent concerner les traitements comptables, l'information financière, les procédures d'audit effectuées, ainsi que les états financiers de l'entité auditée et le rapport d'audit.

La nature, le calendrier et l'étendue des revues des papiers de travail dépendent de nombreux facteurs dont :

- Le niveau de risque ;
- Les montants concernés ;
- La dimension subjective et la complexité des sujets ;
- L'expérience du membre de l'équipe d'audit qui a préparé la documentation ;
- Le degré de participation directe à l'audit du professionnel qui revoit les travaux ;
- L'étendue de la consultation.

Les règles EY définissent également les rôles et les responsabilités des différents membres de l'équipe pour la gestion, la direction et la supervision de l'audit ainsi que leurs obligations respectives de documentation de leurs travaux et de leurs conclusions.



> Les politiques de consultation

Les politiques de consultation EY sont fondées sur une culture de collaboration à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de rapport. L'environnement dans lequel les entités membres d'EY évoluent étant de plus en plus complexe et connecté au niveau mondial, la culture de consultation EY est devenue encore plus importante pour aider les firmes d'audit à émettre des conclusions pertinentes, en temps voulu, pour les clients qu'elles audient.

Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer l'implication des ressources nécessaires pour que l'équipe d'audit puisse toujours étayer ses conclusions sur des éléments pertinents.



La culture de consultation EY permet aux équipes d'audit de délivrer, de façon transparente pour les clients audités, des services de haute qualité, homogènes et cohérents qui respectent leurs besoins, ceux de leurs organes de gouvernance et de toutes les parties prenantes.

Pour les problématiques les plus complexes ou les plus sensibles, il existe un processus de consultation auprès de nos spécialistes internes, en premier lieu les membres du Professional Practice Group et notre direction de l'Indépendance. Pour assurer objectivité et scepticisme professionnel, les règles internes EY prévoient que les membres de la direction technique (Professional Practice) et de la direction de l'Indépendance ainsi que les autres personnes consultées ne participent pas à une consultation s'ils travaillent, ou ont récemment travaillé pour l'entité concernée par la consultation. Dans ce cas, d'autres personnes ayant une expérience appropriée sont consultées.

Les politiques EY fixent aussi les exigences de documentation des consultations réalisées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite qui démontre la compréhension du sujet et présente la conclusion argumentée.

> La vérification de la qualité des travaux par l'« Engagement Quality review » (« revue indépendante »)

La politique de revue qualité d'EY s'applique aux missions d'audit et aux missions de conseil comptable.

Les « réviseurs indépendants » sont des professionnels qui disposent d'une expérience confirmée. Leur indépendance par rapport au dossier assure une évaluation objective des points significatifs, des jugements professionnels de l'équipe d'audit et des conclusions relatives à l'opinion formulée dans le rapport d'audit. L'intervention des « réviseurs indépendants » ne remet néanmoins pas en cause la responsabilité de l'associé en charge de la mission que ce soit dans sa réalisation ou sa conclusion. La responsabilité de la « revue indépendante » ne peut être déléguée à un autre professionnel.

Cette revue est effectuée tout au long de la mission, notamment lors des phases de planification des travaux, d'évaluation des risques, de définition de la stratégie d'audit et d'exécution des procédures d'audit. Nos règles internes relatives à la réalisation et à la documentation de la « revue indépendante » définissent précisément, selon les cas, la nature, le calendrier et l'étendue des travaux de revue ainsi que la documentation requise.

Pour les entités d'intérêt public et certaines autres entités, et pour les dossiers considérés comme à risque élevé, la « revue indépendante » des travaux (EQR) est effectuée conformément aux normes professionnelles par un associé ou un directeur lui-même commissaire aux comptes.

En France, le PPD et le QEL approuvent l'affectation des associés chargés des revues indépendantes.

> La résolution des divergences d'opinion au sein de l'équipe d'audit

Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons nos collaborateurs à exprimer leur éventuelle divergence d'opinion professionnelle ou leurs interrogations par rapport à certains points liés à la mission. Nos règles internes permettent à chacun d'exprimer au sein de l'équipe toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes. Nous communiquons ce principe aux personnes



dès leur arrivée et le rappelons ensuite constamment pour développer le sens de la responsabilité, la capacité d'exprimer leur opinion et l'autorité nécessaire pour soutenir un solide échange de points de vue.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe d'audit. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, il en réfère à l'autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée, incluant, si nécessaire, une consultation du département du Professional Practice.

En outre, si le réviseur indépendant émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur indépendant, le rapport d'audit ne peut pas être émis tant que ce désaccord n'a pas été résolu. Les désaccords qui sont résolus au travers d'une consultation avec le département du Professional Practice doivent être documentés.

La rotation

> **Rotation des associés et d'autres membres de l'équipe**

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés d'audit car elle permet une vision nouvelle du dossier et favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante de l'entité auditée tout en assurant la continuité de la connaissance de l'entreprise et de ses activités. La rotation des associés, combinée avec les règles d'indépendance, le renforcement des dispositifs internes de contrôle de qualité et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes, contribue à augmenter l'indépendance et l'objectivité et apporte ainsi une garantie importante pour la qualité de l'audit.

En France, nous gérons cette rotation dans le cadre des règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables.

La législation nationale applicable prévoit la rotation tous les 6 exercices des associés signataires (ainsi que des signataires de filiales importantes) pour l'audit des EIP et de certaines entités faisant Appel à la Générosité Publique. Par ailleurs, une rotation après 6 exercices est appliquée par EY en France pour les réviseurs indépendants de ces entités.

L'associé signataire, le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes sont appelés « les associés d'audit principaux » ou « key audit partners ».

Lorsque la période de rotation arrive à son terme, un « key audit partner » ne peut pas mener ou coordonner des services professionnels auprès de l'EIP pendant une période de viduité. Cette période est de trois ans pour l'associé-signataire (elle sera de cinq ans à compter du 15 décembre 2023), de trois ans pour le réviseur indépendant et de trois ans pour les signataires de filiales importantes.

Au-delà de l'exigence légale de rotation pour les « key audit partners » des EIP, EY a établi en conformité avec les exigences du Code IESBA et de l'Article 17 du règlement européen 537/2014, un cadre de rotation progressive pour les autres associés et collaborateurs impliqués pendant une longue période sur un dossier d'audit, de façon à prévenir le risque relatif à l'indépendance qui pourrait en résulter.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation des associés et d'autres membres de l'équipe impliqués pendant une longue période sur un dossier d'audit, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées. Nous avons également mis en place un processus de planification des rotations et des obligations de consultation préalable impliquant le PPD et, au besoin, le responsable de l'indépendance.

> **Rotation des cabinets**

Nous nous conformons aux dispositions de l'Article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.



Les revues qualité des missions d'audit

Le programme mondial de contrôle de la qualité de l'audit (Global Audit Quality Review, Global AQR) est la pierre angulaire du contrôle et de l'amélioration de la qualité de l'audit. Les sociétés d'audit membres d'EY en France sont soumises à ce programme. Elles communiquent au réseau les résultats obtenus et mettent en place les actions correctives.

Le premier objectif de ce programme est de vérifier que les dispositifs de contrôle de la qualité en place, y compris ceux qui sont appliqués par les membres d'EY en France, sont satisfaisants dans leur conception et bien utilisés par les équipes d'audit de telle sorte qu'une assurance raisonnable puisse être donnée quant à la conformité de l'ensemble des travaux aux politiques et procédures d'EY, aux normes professionnelles et aux autres prescriptions légales ou réglementaires. Ce programme est conforme aux exigences et principes de la norme internationale ISQC1. Chaque fois que nécessaire, il est ajusté ou complété pour couvrir les exigences propres aux normes et autres règles localement applicables.

Le programme Global AQR aide aussi les entités d'audit membres d'EY en France dans leurs efforts continus d'identification des points à améliorer ou des procédures à renforcer.

Mis en œuvre annuellement, ce programme est coordonné et supervisé par des représentants du réseau mondial des PPD sous le contrôle du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable au niveau mondial.

Les dossiers revus sont sélectionnés chaque année selon une approche fondée sur les profils de risque de nos dossiers d'audit, avec une attention toute particulière pour les entités complexes, les structures importantes, les sociétés cotées ou autres entités d'intérêt public. Le programme Global AQR comprend des revues détaillées et centrées sur les risques, sur un large échantillon de clients cotés et non cotés. Il porte également sur une sélection de travaux autres que l'audit, ce qui nous permet de mesurer le degré de conformité avec les normes professionnelles et avec les règles et procédures internes applicables aux services autres que l'audit.

Par ailleurs, le programme AQR comporte une revue de certaines procédures transverses des entités d'audit membres du réseau et de leurs systèmes de maîtrise des risques selon les références fournies par la norme ISQC1.

Le programme Global AQR complète le dispositif de surveillance externe et les contrôles des activités d'audit menés par les corps d'inspection des autorités de supervision nationales ou, quand il n'y en a pas, par des auditeurs extérieurs dans le cadre de « revues par les pairs ».

Les contrôles AQR sont réalisés par des professionnels sélectionnés en fonction de leurs compétences spécifiques en matière d'audit et de comptabilité ainsi que de leurs connaissances sectorielles. En outre, ces professionnels participent généralement au programme de contrôle depuis plusieurs années, ce qui leur permet d'avoir une bonne maîtrise de sa mise en œuvre. Les responsables des contrôles et leurs équipes interviennent en général dans d'autres pays que celui de leur rattachement fonctionnel et sont indépendants des équipes d'audit et des dossiers revus.

Le programme mondial de contrôle de la qualité de l'audit (Global Audit Quality Review, Global AQR) continue d'être confronté à des difficultés en raison des restrictions de déplacements et de réunions physiques consécutives à la pandémie de la COVID-19. Par l'utilisation d'EY Canvas et des autres outils de collaboration à notre disposition ainsi qu'en tirant les leçons de l'expérience en 2020, le programme a pu être mené à bien par les entités d'audit membres d'EY en France.

Les résultats des AQR sont synthétisés au niveau mondial (y compris pour les Areas et les régions), ainsi que les points clés pour lesquels les résultats indiquent que des améliorations sont nécessaires. Les résultats sont partagés au sein du réseau. Parmi les mesures relevées, celles qui concernent des points relatifs à la qualité de l'audit, qu'ils soient soulevés à l'occasion de l'AQR ou de contrôles externes, sont traitées par l'équipe dirigeante de l'audit et par le PPD. Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.

Pour la France, en 2020, le contrôle Global AQR a couvert 53 dossiers. Les points d'amélioration relevés ont fait l'objet d'analyses et de plans d'action.



Le contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques du Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C). Au cours de ces contrôles le H3C évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles du H3C et les enseignements qu'il en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activités, disponible sur le site : www.h3c.org

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre le H3C et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres sont soumises à un contrôle conjoint H3C/PCAOB en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux Etats-Unis. Cet accord a une durée de trois ans. Le dernier accord a été signé le 7 avril 2021.

Le rapport final du PCAOB de septembre 2018 sur le dernier contrôle conjoint réalisé fin 2017 est disponible sur son site à l'adresse suivante : www.pcaobus.org

Le rapport final du H3C sur le contrôle réalisé fin 2020 nous a été adressé en juillet 2021.

Nous analysons en détail l'ensemble des points soulevés pour identifier les améliorations devant être apportées et nous établissons des plans d'action pour tenir compte des observations formulées. Les dossiers pour lesquels des insuffisances ont été relevés font l'objet du processus d'analyse des déficiences appelé « Root Cause Analysis ».

Avec les AQR, ces contrôles nous fournissent de précieux renseignements quant à la qualité de nos audits.

Les informations concernant le H3C, y compris celles relatives à son accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son site : www.h3c.org

Analyse des causes des déficiences (*Root Cause Analysis*)

L'analyse des causes des déficiences est un élément central du cadre d'amélioration de la qualité d'EY. Elle fournit une évaluation approfondie des causes qui sous-tendent le résultat du contrôle d'un dossier d'audit. Cela permet d'identifier les facteurs clés qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'audit et d'identifier les mesures correctives les plus pertinentes.

Nous examinons la nature et la prévalence de ces points afin de déterminer si des problèmes systémiques existent et, si tel est le cas, des plans d'action supplémentaires sont élaborés. Le groupe de travail EY dédié aux actions de remédiations « Global Remediation Taskforce » est chargé de traiter les points communs à l'ensemble du réseau et de mettre en œuvre des plans d'action adaptés à plus grande échelle.

La conformité aux obligations légales et réglementaires

Le code de conduite mondial d'EY constitue une référence essentielle pour guider les actions et le comportement de nos professionnels. EY en France se conforme aux lois et règlements en vigueur et les valeurs d'EY sous-tendent notre engagement à faire ce qui est juste.

Cet engagement repose sur un ensemble de politiques et de procédures.

> **Prévention de la corruption**

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux collaborateurs d'EY des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires à la loi ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et donne la définition des différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte ou de suspicion d'un fait de



corruption. Compte tenu de l'impact mondial croissant de la corruption, EY s'est attaché à renforcer les mesures de prévention au sein des entités membres du réseau et à mettre en œuvre les mesures prévues par la loi Sapin II en France.

> **Prévention du délit d'initié**

Les opérations sur titres sont régies par de nombreuses lois et réglementations, et les collaborateurs d'EY sont tenus de respecter les lois et réglementations applicables en matière de délits d'initiés. Cela signifie que les collaborateurs d'EY n'ont pas le droit de négocier des titres lorsqu'ils sont détenteurs d'informations importantes et non publiques.

La politique mondiale d'EY en matière de prévention du délit d'initié réaffirme l'obligation pour les associés et collaborateurs EY de ne pas acheter ou vendre des titres sur la base d'informations privilégiées dont ils ont connaissance. Elle donne des précisions sur la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.

> **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit par les textes applicables font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures internes concernent les vérifications portant sur l'identification des clients et de leurs bénéficiaires effectifs, selon le niveau de risque identifié, aussi bien que la vigilance à l'égard des opérations de nos clients. Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre le risque de blanchiment en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions économiques. Nos questionnaires PACE pour l'acceptation ou le maintien des clients et des missions intègrent l'évaluation de ce risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Pour accompagner nos professionnels dans l'appréciation des situations, et répondre aux exigences de nos réglementations professionnelles, nous avons désigné un associé pour chacune de nos lignes de services.

Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous réalisons des formations périodiques et tout nouvel entrant suit une session de formation sur le sujet.

> **Sanctions économiques**

EY est attentif aux évolutions en matière de sanctions économiques internationales. EY surveille les sanctions prises par les Etats ou les organisations internationales dans les différentes régions du monde et fournit des recommandations utiles aux professionnels d'EY concernant les activités touchées.

> **Protection des données personnelles**

La politique mondiale de protection des données personnelles d'EY définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, nos clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. Cette politique est conforme au Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). EY a également mis en place des règles contraignantes (BCR ou Binding Corporate Rules), approuvées par les régulateurs européens, pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

En complément de cette politique, EY en France a mis en place un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une Charte de sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur des entités membres du réseau EY en France.

> **Conservation des documents**

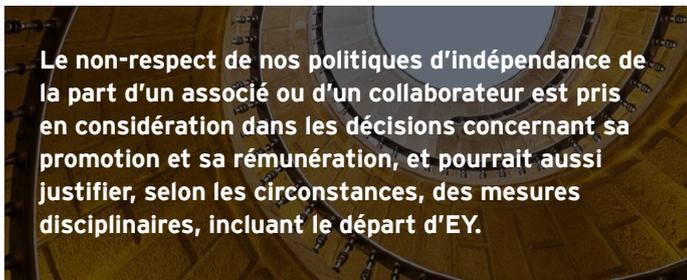
Au sein des entités membres du réseau EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tout le personnel.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des papiers de travail des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Cette politique prévoit également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait avoir à être produit dans le cadre d'un litige prévisible ou déclaré, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.

Nos pratiques d'indépendance

Les politiques et procédures mondiales d'EY relatives à l'indépendance exigent le respect par nos associés et collaborateurs des principes applicables à certaines missions. Parmi ces principes figurent, notamment, le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et ceux issus des référentiels nationaux - tels que, pour la France, les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Nous prenons en compte et évaluons cette indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY ou les professionnels concernés mais également en considérant les relations d'emploi, les relations d'affaires, la nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients d'audit selon les différents référentiels, la rotation de nos entités d'audit et des associés, le mode de détermination des honoraires, les approbations requises des comités d'audit ainsi que le mode de rémunération des associés.



Le non-respect de nos politiques d'indépendance de la part d'un associé ou d'un collaborateur est pris en considération dans les décisions concernant sa promotion et sa rémunération, et pourrait aussi justifier, selon les circonstances, des mesures disciplinaires, incluant le départ d'EY.

Les entités membres du réseau EY en France ont mis en place différentes procédures, applications et outils pour aider nos associés et collaborateurs à satisfaire aux règles d'indépendance.

> **Politique mondiale d'indépendance d'EY**

La politique mondiale d'indépendance d'EY (EY Global Independence Policy) définit les obligations des entités membres, des professionnels servant nos clients et des autres personnels. Notre politique mondiale est basée sur le Code de l'IESBA et complétée, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions. Elle

intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui facilitent la compréhension et l'application des règles d'indépendance. Nos associés et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.

> **Global Independence System (GIS)**

GIS est un outil accessible sur l'intranet qui aide les professionnels d'EY à identifier la liste des entités dont nous devons être indépendants et les restrictions applicables. L'outil comprend les informations relatives aux organigrammes des clients d'audit qui sont mis à jour régulièrement sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être apportés, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.

> **Global Monitoring System (GMS)**

GMS est un outil mondial qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille immédiate. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est permise, ceux qui nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent des titres dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de les céder. Toute détention de titres en contravention des règles applicables est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires.

GMS est également utilisé pour recueillir la confirmation trimestrielle d'indépendance de nos associés et directeurs associés et la confirmation annuelle de tous nos collaborateurs servant des clients.



> **Contrôle de l'indépendance**

Pour veiller au respect des règles d'indépendance à la fois par les entités membres et par leurs professionnels, EY a établi un ensemble de procédures, de programmes et de moyens.

> **Confirmations périodiques**

EY en France est inclus dans le processus annuel de confirmation couvrant chaque Area. A ce titre, toutes les entités membres d'EY réalisent un ensemble de diligences leur permettant de confirmer qu'elles observent les prescriptions de la politique mondiale d'indépendance et de déclarer les exceptions éventuellement relevées.

Au moins une fois par an, tous les collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont les exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, directeurs associés et managers, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre.

> **Procédures de contrôle de l'indépendance**

EY procède à des contrôles de procédures internes à l'occasion de visites périodiques d'entités membres du réseau pour évaluer le respect des règles d'indépendance. Ces contrôles concernent notamment le périmètre des services autres que l'audit rendus à des clients d'audit, la nature des relations d'affaires que nous avons éventuellement avec certains clients d'audit ainsi que les relations financières des entités membres d'EY avec des tiers.

> **Procédure de vérification de l'indépendance personnelle**

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle. La mise en œuvre de ces contrôles incombe à la direction de l'indépendance de chaque pays. Dans le cadre de ce

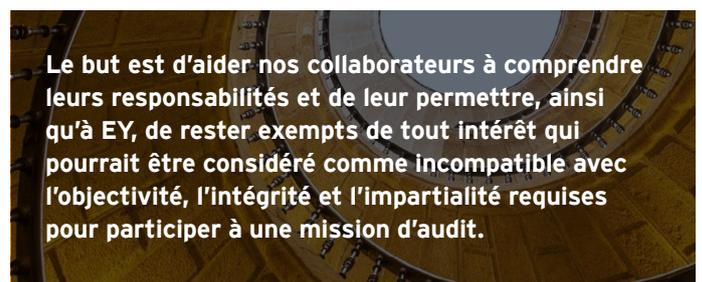
programme, pour l'exercice 2021, EY en France a testé 323 associés et autres professionnels.

> **Prestations autres que l'audit**

Le respect des règles professionnelles, lois et règlements restreignant la réalisation d'autres prestations que l'audit aux clients dont nous sommes auditeurs est l'objet d'un ensemble de dispositifs dont l'utilisation de l'outil mondial d'acceptation des clients et des missions (PACE) et de la base Service Offering Tool (SORT), les formations, le processus de revue et de pré-approbation de certaines prestations autres que l'audit, les procédures requises au cours de l'exécution de nos audits ainsi que les programmes périodiques de contrôle interne.

> **Programmes de formation mondial**

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients et certains autres personnels ont l'obligation de suivre le module de formation annuel qui aide à maintenir l'indépendance d'EY vis-à-vis des entités auditées.



Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière pour les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi rigoureux permettant de nous assurer de la participation de chacun.



En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, notamment aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.

> Maîtrise de notre offre de services (SORT)

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons d'abord que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. Ensuite, nous définissons soigneusement la méthodologie et les règles internes d'exécution applicables.

Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance. Les associés et collaborateurs d'EY ont accès à une base mondiale décrivant l'offre de services d'EY appelée SORT. Dans cette base se trouvent, notamment, pour toute prestation dont la nature est agréée au sein d'EY, les restrictions ou interdictions dont elle est assortie, au regard de l'indépendance ou d'autres facteurs de risque.

> Surveillance des relations d'affaires (BRET)

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance au moyen d'un outil dédié, BRET (Business Relationships Evaluation Tool). Les associés et collaborateurs EY doivent l'utiliser pour l'identification et l'évaluation du risque ainsi que la demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par un membre d'EY.

> Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance de la surveillance de l'indépendance des auditeurs et du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Les comités d'audit responsables et indépendants ont un rôle essentiel de veille vis-à-vis de l'indépendance des auditeurs et de la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication transparente et régulière avec le comité d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit et de l'approbation préalable des prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est surveillé à travers les systèmes et processus internes d'EY.

La formation permanente des professionnels de l'audit

> Développement professionnel

Notre stratégie mondiale de développement des carrières fournit à chacun l'opportunité d'enrichir son expérience, de se former et de bénéficier d'un soutien individualisé pour développer ses compétences et exprimer tous ses talents.

Dans la composante « Formation », les programmes d'EY sont conçus pour fournir un cursus complet et mondialement homogène qui permet aux professionnels d'EY d'acquérir les connaissances techniques et les qualités de leader nécessaires, quel que soit l'endroit où ils exercent leur activité d'audit. Le cursus fondamental d'audit d'EY, l'Académie d'Audit, allie modules interactifs en virtuel ou en présentiel basés sur un outil de simulation et d'études de cas avec des possibilités de renforcement sur des sujets spécifiques. Ce cursus de formation à fort impact et primé à plusieurs reprises est complété par des modules spécifiques développés en fonction des changements affectant les normes comptables, l'information financière, les règles d'indépendance et les normes professionnelles, les nouvelles technologies ainsi que les problématiques émergentes.

Pour réaliser les audits et les revues d'états financiers établis selon le référentiel IFRS, les équipes d'audit concernées suivent un programme de formation spécifique à l'issue duquel est établie une accréditation interne attestant de leur compétence.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures en trois ans. En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- ▶ Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 3 semaines de formation dès son arrivée pour un auditeur débutant, 7 jours pour un manager et 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés. A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;
- ▶ Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les normes

comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations anti-blanchiment et fraude, ou encore l'analyse de données ;

- ▶ Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...) qui comprend également la maîtrise des langues étrangères ;
- ▶ Les professionnels intervenant notamment pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés aux particularités de ces secteurs ;
- ▶ Par ailleurs, un riche catalogue de e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

Notre approche de la formation professionnelle est également conçue pour répondre aux obligations fixées par les autorités pour la délivrance des diplômes et le maintien de l'autorisation d'exercer. Les programmes français destinés aux commissaires aux comptes inscrits sont destinés à répondre aux recommandations du H3C.

Tous les associés signataires respectent leurs obligations légales de formation.

Nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes. Nous les encourageons à passer les examens et leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

Les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haut Conseil du commissariat aux comptes, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).



Nous faisons une place privilégiée à l'enrichissement de l'expérience et des compétences à l'occasion des missions.

L'accompagnement personnel fourni dans ce cadre aide à transformer le savoir en savoir-faire et les connaissances en expertises. En appelant systématiquement les professionnels les plus expérimentés à « coacher » les moins expérimentés, la dimension d'accompagnement ou « coaching » d'EY vise à entretenir une dynamique d'apprentissage permanent dont chacun bénéficie quotidiennement. Nous organisons également l'affectation systématique de nos collaborateurs à des missions particulières qui, en les exposant à une variété d'expériences, assurent leur développement.

> **Gestion du savoir et communication interne**

En plus des enjeux de développement personnel et de gestion de la performance, nous avons conscience de l'importance pour nos équipes de disposer d'une information à jour pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques. Ces investissements ont tout particulièrement démontré leur utilité dans le contexte de la réponse à apporter aux risques résultant de la pandémie.

Certains de nos moyens et outils incluent :

- ▶ EY Atlas, la base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables et normes d'audit. Cette base donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'à la doctrine correspondante ;
- ▶ Des publications qui informent nos professionnels et clients des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, telles que l'ouvrage International GAAP, l'évolution des IFRS, les exemples d'états financiers, sont produites par les équipes IFRS du Professional Practice Group, sur le plan mondial ;
- ▶ Global Accounting and Auditing News est une lettre d'information hebdomadaire diffusée mondialement. Elle couvre des problématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;

- ▶ Les alertes et webcasts diffusés au niveau mondial ou au niveau des pays couvrent des problématiques spécifiques ;
- ▶ En France, l'actualité des normes d'audit et des principes comptables est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes du PPD Group. Ils incluent aussi les enseignements à tirer des inspections pour améliorer la qualité de nos prestations.

> **Gestion des carrières et de la performance**

« LEAD » est un outil de suivi des carrières, du développement des compétences et de la performance des associés et collaborateurs. A travers des feedbacks réguliers, un système de parrainages, des discussions de carrières et des échanges constructifs réguliers, LEAD a pour objectif de permettre à chacun d'être en ligne avec notre stratégie NextWave et de se projeter chez EY. Il aide tous les associés et collaborateurs d'EY dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière. Un tableau de bord individuel à chacun permet d'obtenir une vision de sa performance au regard du modèle d'EY d'évolution de carrière, notamment sur des critères de qualité, de gestion des risques et d'excellence technique et d'évaluation de performance comparée à celle de ses pairs. Les feedbacks reçus durant un cycle annuel sont compilés et font partie des éléments pris en compte dans la détermination des promotions et des rémunérations.

Chaque professionnel échange de manière régulière avec son « parrain » (counselor) sur ses opportunités de développement, d'évolution de carrière, d'utilisation de nouvelles technologies ou de formations, afin de construire au quotidien des compétences adaptées au monde de demain.

> **Impact de la Covid-19**

Le passage au travail à distance pendant la pandémie de Covid-19 a posé de nouveaux défis à nos collaborateurs. Pour maintenir une dynamique de travail au sein d'une équipe virtuelle, il a été essentiel d'adopter un état d'esprit flexible. Ces circonstances ont encore davantage mis en évidence la nécessité de maximiser l'utilisation de la technologie disponible. Des soutiens supplémentaires ont également été mis en place pour aider les collaborateurs d'EY à rester connectés et engagés.

Chiffre d'affaires

Rémunération des associés

Informations financières

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les montants facturés à d'autres membres d'EY.

Les informations détaillées requises par l'article R. 823-21 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent à l'**annexe 4**.

INFORMATIONS FINANCIÈRES 2021

Activités	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	%
Audit des comptes et autres missions*	381	32,37 %
Fiscalité & Droit	205	17,42 %
Conseil comptable, Consulting, Conseil en Stratégie et Transactions	591	50,21 %
Total	1 177	100 %

INFORMATIONS FINANCIÈRES 2020

Activités	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	%
Audit des comptes et autres missions*	390	33,2 %
Fiscalité & Droit	217	18,5 %
Conseil comptable, Consulting, Conseil en Stratégie et Transactions	563	48,3 %
Total	1 175	100 %

* Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Rémunération des associés

L'approche d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que sur la base d'indicateurs financiers et commerciaux.

Notre nouvelle approche « LEAD » permet de formaliser les objectifs et performances et s'applique à l'ensemble des associés à travers le monde (module « PPEDs », Partners, Principals, Executive Directors et Directors). Cette approche renforce l'exécution de la stratégie mondiale en liant les résultats de chacun aux objectifs et aux priorités d'ensemble. Elle se déroule en continu et comprend la définition des objectifs et du plan de développement personnel, ainsi que les feedbacks réguliers, en lien avec la reconnaissance et la rémunération de la performance de l'associé. Elle constitue le point d'ancrage et la matérialisation du système d'évaluation des objectifs et de la performance pour tous les associés EY. Les objectifs de chaque associé doivent refléter les différentes priorités mondiales et tout particulièrement la priorité donnée à la qualité.

L'évaluation et la rémunération des associés en France sont déterminées selon différents critères comprenant des indicateurs spécifiques de qualité et de maîtrise des risques, aussi bien en termes d'actions que de résultats.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération :

- ▶ L'excellence technique ;
- ▶ Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et les attitudes ;
- ▶ La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;
- ▶ Le respect des politiques et procédures ;
- ▶ Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;
- ▶ La contribution à la protection et à la promotion de la marque EY.



Les politiques d'EY interdisent d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver leur indépendance et leur objectivité.

En fonction des différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes différents, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- L'expérience professionnelle ;
- Le rôle et la responsabilité ;
- Le potentiel à long terme.

Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur l'évaluation de la performance, un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire qu'une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.





Annexes

Annexe 1 *Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France*

Annexe 2 *Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation*

Annexe 3 *Structures juridiques*

Annexe 4 *Informations financières*

Annexe 5 *Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (UE ou EEE)*

Annexe 6 *Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014*

Annexe 1

Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

> Ernst & Young Audit

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
2CRSI	X				
AdVini	X				
Aéroports de Paris	X				
Al Khaliji France		X			
Altareit	X				
Altrad Investment Authority - A.I.A.	X				
Arkema	X				
Assistance Publique Hôpitaux de Paris	X				
Ateme	X				
ATTIJARIWAFI BANK EUROPE		X			
Bank Audi France		X			
Banque Centrale de Compensation		X			
Banque Chalus		X			
Banque Neufilize OBC		X			
Banque Nomura France		X			
Banque PSA Finance		X			
Batimentraide			X		
Blom Bank France		X			
Boostheat	X				
Bourse Direct	X				
Bouygues	X				
BTP-Prévoyance			X		
Bureau Veritas	X				
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées		X			
Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole			X		
Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment			X		
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes		X			
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche		X			



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France		X			
Capitole Finance - Tofinso		X			
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	X				
Claranova	X				
CNH Industrial Financial Services		X			
Compagnie Générale de Location d'Equipements		X			
Danone	X				
Derichebourg	X				
Disponis				X	
Edenred	X				
Eramet	X				
ESI Group	X				
Europ Assistance			X		
Eutelsat S.A.	X				
Faurecia	X				



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
FLOA (anciennement Banque du Groupe Casino)		X			
Franfinance				X	
Gaztransport & Technigaz - GTT	X				
Genefim		X			
Generali Iard			X		
Generali Vie			X		
GFA Caraïbes			X		
High Co	X				
IMPERIO - Assurances et Capitalisation SA			X		
Investimo		X			
Itesoft	X				
Kaufman & Broad S.A.	X				
Klépierre	X				
L'Auxiliaire			X		
L'Auxiliaire Vie			X		
L'Equité SA			X		
Les Docks des Pétroles d'Ambès	X				
LVMH - Louis Vuitton Moët Hennessy	X				
Mutuelle de l'Île de la Cité			X		
Neufilize Vie			X		
Nicox	X				
Oradea Vie			X		
Orange	X				
Orange Bank		X			
Oudart S.A.		X			
PARAGON ID	X				
Protec BTP			X		
Prudence Créole			X		
Ramsay Générale de Santé	X				
Scania Finance France				X	
Sefia				X	
SGAPS BTP					X
SGB Finance		X			
Siemens Financial Services				X	
SMA S.A.			X		
SMAvie BTP - Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics			X		
SNCF Réseau	X				
Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité	X				
Société Anonyme Générale d'Assurance sur la Vie			X		



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE			X		
Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des travaux publics					X
Société Générale Factoring		X			
Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment - SMABTP			X		
SNCF	X				
Sofax Banque		X			
Sogecap			X		
Sogelease France				X	
Sogessur			X		
Soitec	X				
TDF Infrastructure	X				
Télévision Française 1 - TF1	X				
Thales	X				
Total Capital	X				
Total Capital International	X				
TotalEnergies SE (anciennement TOTAL S.A.)	X				
Trigano	X				
UBS (France) S.A.		X			
Unibail-Rodamco-Westfield SE (anciennement Unibail-Rodamco SE)	X				
Uniprévoyance			X		
Viel & Cie	X				
Wendel	X				

> **Ernst & Young et Autres**

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
ABC arbitrage	X				
Abéo	X				
Accor	X				
Adocia	X				
Albingia			X		
ALD	X				
Altamir	X				
Altarea	X				
Amundi	X	X			
Amundi Finance		X			
Amundi Finance Emissions	X				
Arab Banking Corporation S.A.	X				
Auxifip		X			
Banque CIC Ouest		X			
Banque CIC Sud Ouest - CIC Sud Ouest		X			
Banque Courtois		X			
Banque Européenne du Crédit Mutuel		X			
Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM	X	X			
Banque Laydernier		X			
Banque Nuger		X			
Banque Rhône-Alpes		X			
Banque Tarneaud		X			
Banque Transatlantique		X			
BforBank		X			
bioMérieux	X				
Boursorama		X			
CA Consumer Finance		X			
CA Indosuez Wealth (France)		X			
Caceis					X
CACEIS Bank		X			
Caisse Centrale du Crédit Mutuel		X			
Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon		X			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		X			
Caisse Française de Financement Local	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine		X			



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée		X			
Casino, Guichard-Perrachon	X				
CFI-Compagnie Foncière Internationale	X				
CGG	X				
Christian Dior	X				
CM-CIC Lease		X			
Compagnie Financière de Bourbon				X	
Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises	X				
Compagnie Nantaise d'Assurances Maritimes et Terrestres			X		
Compagnie Plastic Omnium	X				
Corum Life			X		
COVIVIO	X				
COVIVIO HOTELS	X				
Crédit Agricole Assurances	X				
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	X	X			
Crédit Agricole Home Loan SFH	X	X			
Crédit Agricole Leasing & Factoring		X			
Crédit Agricole Public Sector SCF	X	X			
Crédit Agricole S.A.	X	X			
Crédit du Nord	X	X			
Crédit Industriel et Commercial "CIC"	X	X			
Crédit Mutuel Caution Habitat				X	



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Crédit Mutuel Home Loan SFH	X	X			
Dassault Systèmes	X				
ENGIE	X				
ENGIE Alliance	X				
Ester Finance Titrisation		X			
Europ Arab Bank SA		X			
Eutelsat Communications	X				
FactoFrance		X			
FCA Capital France				X	
FCA Leasing France				X	
Finamur		X			
Financière Agache	X				
Finatis	X				
Foncière Euris	X				
G.I.E. PSA Trésorerie	X				
Gaumont	X				
Genebanque		X			
Generix Group	X				
Genfit	X				
Groupe Open	X				
Imerys	X				
Intexa	X				
Jacquet Metals	X				
JCDecaux	X				
Korian	X				
L.D.C.	X				
Lacroix Group	X				
Lagardère	X				
L'Air Liquide	X				
Linedata Services	X				
LISI	X				
LixxBail		X			
LixxCrédit				X	
Mauna Kea Technologies	X				
Memscap	X				
Mercialys	X				
Métropole Télévision	X				
Nanobiotix	X				
National Bank of Kuwait France S.A.		X			
Norbail Immobilier				X	

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Orapi	X				
OSE Immunotherapeutics	X				
Parrot	X				
Pierre et Vacances	X				
Predica			X		
PRO BTP Epargne-Retraite-Prévoyance - PRO BTP E.R.P.			X		
PSB Industries	X				
Publicis Groupe	X				
Quadient S.A. (anciennement Neopost S.A.)	X				
Rallye	X				
Safran	X				
Samse	X				
Sanofi	X				
Schneider Electric SE	X				
SEDEF - Société Européenne de Développement du Financement				X	
SG Option Europe	X				
Signaux Girod	X				
Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française		X			
Société de la Tour Eiffel	X				
Société de Tayninh	X				
Société Générale	X	X			
Société Générale pour le Développement des Opérations de Crédit-Bail Immobilier - Sogebail		X			
Société Générale SCF	X	X			
Société Générale SFH - SG SFH	X	X			
Société Marseillaise de Crédit		X			
Sofiproteol				X	
Sogefimur		X			
Sogefinancement				X	
Somfy S.A.	X				
SPIE SA	X				
Spirica			X		
SQLI	X				
Star Lease				X	
SUEZ	X				
Teréga S.A.	X				
Teréga S.A.S.	X				
Tikehau Capital	X				
Transgene S.A.	X				



Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
UNIFERGIE - Union pour le financement des économies d'énergie		X			
Union de Banques Arabes et Françaises		X			
Valeo	X				
Veolia Environnement	X				
Vivendi	X				
XPO Logistics Europe	X				
Yamaha Motor Finance France				X	

> **Auditex**

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Solocal Group	X				

Annexe 2

Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit ci-avant dans le rapport de transparence 2021 établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence 2021, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des autres membres d'EY. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 822-4 et de l'article R. 822-61 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Alain Perroux
Président
Ernst & Young Audit
Ernst & Young et Autres

Christian Scholer
Président
Auditex

Annexe 3

Structures juridiques

Nom des entités	Détenion du capital en %				Droits de vote en %			
	EC	Non EC	CAC	Non CAC	EC	Non EC	CAC	Non CAC
Ernst & Young Audit(*)	99,998	0,171	99,999	0,001	99,998	0,171	99,999	0,001
Ernst & Young et Autres(*)	NA	NA	99,239	0,760	NA	NA	99,239	0,760
Auditex(*)	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001
EY & Associés(*) (**)	99,9997	0,0003	99,9995	0,0005	99,9997	0,0003	99,9995	0,0005

(*) Ces entités sont des SAS à capital variable.

(**) EY & Associés est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui ne détient pas de mandats de commissariat aux comptes.

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes

Annexe 4

Informations financières

Selon les dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se répartissent ainsi :

Détail des honoraires (en millions d'euros)	EY et Autres	EY Audit	Auditex	Total	%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP	107 941	73 902	268	182 110	48 %
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	74 384	93 452	15	167 851	44 %
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP)	13 236	13 764	-	26 999	7 %
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	49	4 005	-	4 054	1 %
Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France	195 610	185 123	283	381 016	100 %

Les autres sociétés opérationnelles pour les activités réglementées du chiffre en France, les sociétés Artois, Picarle et Associés et EY & Associés n'ont pas eu de mandat EIP pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Annexe 5

Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen

État membre	Entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux
Austria	Ernst & Young Wirtschaftspruefungsgesellschaft mbH
Belgium	EY Assurance Services SRL
	EY Bedrijfsrevisoren SRL
	EY Europe SCRL
Bulgaria	Ernst & Young Audit OOD
Croatia	Ernst & Young d.o.o.
Cyprus	Ernst & Young Cyprus Limited
	Ernst & Young
	Ernst & Young CEA (South) Services Ltd
	Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Czech Republic	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Denmark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab
	EY Grønland Statsautoriseret Revisionspartnerselskab
	EY Net Source A/S
Estonia	Ernst & Young Baltic AS
	Baltic Network OU
Finland	Ernst & Young Oy
France	Artois
	Auditex
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	EY & Associés
	Picarle et Associates
Germany	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Treuhand-Süd GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Greece	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hungary	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság
Iceland	Ernst & Young ehf



État membre	Entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux
Ireland	Ernst & Young Chartered Accountants
Italy	EY S.p.A.
Latvia	SIA Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lithuania	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Compagnie de Révision S.A.
	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	Ernst & Young S.A.
Malta	Ernst & Young Malta Limited
Netherlands	Ernst & Young Accountants LLP
Norway	Ernst & Young AS
Poland	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyt Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A.
Romania	Ernst & Young Assurance Services S.r.l.
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovakia	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenia	Ernst & Young d.o.o.
Spain	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young, S.L.
Sweden	Ernst & Young AB

Le total des honoraires de ces entités d'audit membres d'EY (pour le Royaume Uni et Gibraltar, jusqu'à la fin de la période de transition du 31 décembre 2020) provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élève à environ 2,6 milliards d'euros.

Annexe 6

Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014

Règlement (UE) N° 537/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 - Article 13		Rapport de transparence
a)	Une description de la structure juridique et de la structure du capital du cabinet d'audit ;	Page 6
	Lorsque le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit est membre d'un réseau :	
	i) Une description de ce réseau et de son organisation juridique et structurelle ;	Page 7
	ii) Le nom de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit qui est membre du réseau ;	Page 6
b)	iii) Les pays dans lesquels chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou le cabinet d'audit qui est membre du réseau a le statut de contrôleur légal des comptes, ou les pays dans lesquels se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal ;	Page 6
	iv) Le chiffre d'affaires total réalisé par les contrôleurs légaux des comptes intervenant à titre individuel et les cabinets d'audit qui sont membres du réseau provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés ;	Page 35
c)	Une description de la structure de gouvernance du cabinet d'audit ;	Page 6
d)	Une description du système interne de contrôle qualité du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit et une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ;	Page 18, 27 et 47
e)	La date du dernier examen d'assurance qualité visé à l'article 26 ;	Page 27
f)	La liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent ;	Pages 38 à 46
g)	Une déclaration concernant les pratiques du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière d'indépendance et confirmant qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée ;	Page 47
h)	Une déclaration concernant la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de formation continue des contrôleurs légaux des comptes visée à l'article 13 de la directive 2006/43/CE ;	Page 47
i)	Des informations sur la base de rémunération des associés au sein des cabinets d'audit ;	Page 35
j)	Une description de la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de rotation des associés d'audit principaux, conformément à l'article 17, paragraphe 7 ;	Page 26
	Si ces informations ne sont pas communiquées dans ses états financiers au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2013/34/UE, des informations sur le chiffre d'affaires total du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit, ventilé selon les catégories suivantes :	
k)	i) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ;	Page 49
	ii) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités ;	
	iii) Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ; et	
	iv) Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY, présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2021 Ernst & Young Audit.

Tous droits réservés.

Studio BMC France – 2107BMC177.

SCORE France N° 2021-110

ED None.

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.